



Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors

Secteur Salève - Plaine



 Cahier n⁴3-54 / Novembre 2010
 2 I 54



.....

Cahier n°13-54

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors

Secteur Salève - Plaine

Novembre 2010

Auteurs:

Pro Natura Genève (Ruth Bänziger), Apollon 74 (Luc Mery)

Avec l'appui de :

L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires, ASTERS, CREN Rhône-Alpes, Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie, FRAPNA Ain, FRAPNA Haute-Savoie, LPO Haute-Savoie, Pro Natura Vaud

Validation:

Annemasse Agglo (Frédéric Frommain), Communauté de communes du genevois (Pierre Loiseau), DDT (David Bachellerie), Etat de Genève, DGNP (Gilles Mulhauser)

Crédits photographiques :

David Baertschi, Héléna Bärtschi, Eric Dürr (SMS), Christophe Gilles (FRAPNA 74), Luc Mery (Apollon74); Ruth Bänziger, Carole Nawratil de Bono, Isabelle Perotin (Pro Natura Genève); Olivier Rossier, Jacques Thiébaud, Bathazar Wyss

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 3 I 54



Table des matières

1	Introduction6
2	Corridors et réseaux écologiques8
	2.1 Réseaux écologiques et préservation de la biodiversité
	2.2 Réseaux écologiques: du concept aux applications concrètes
	2.2.1 Structure des réseaux écologiques8
	2.2.2 Applications concrètes du concept de de réseau écologique à différents niveaux de territoire
	2.3 Le contrat corridors
3	Le secteur Salève - Plaine12
	3.1 Description et valeur patrimoniale du secteur
	3.2 Corridors, obstacles et barrières écologiques
4	Les enjeux majeurs du secteur Salève - Plaine23
	4.1 Continuités biologiques le long des cours d'eau : Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire23
	4.2 Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve23
	4.3 Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées : notamment A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse
	4.4 Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières24
	4.5 Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St Julien, plateau de Vessy, Veyrier, Collonges sous Salève
	4.6 Animations sur le secteur Salève - Plaine24
5	Les mesures proposées sur le secteur Salève - Plaine26
6	Quelques exemples de mesures38

Cahier n°13-54 / Novembre 2010

Projet d'agglo franco-valdo-genevois



7	Sigles, abbréviations et glossaire	. 40
8	Bibliographie	. 41
9	Annexes	. 44

Cahier n°13-54 / Novembre 2010



Introduction

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la charte du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois (PA) qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette charte insiste sur le point que "tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leurs planification." Dans cette perspective, le projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions.

Cette volonté exprimée par les partenaires du Projet d'agglomération s'inscrit dans une prise en compte globale de perte de biodiversité qui a fait évoluer les stratégies et méthodes de protection de la nature. Cette logique s'appuie sur la construction de réseaux écologiques aussi appelés trames vertes et bleues. Leur prise en compte est ainsi prévue par la loi Grenelle pour les partenaires français et est inscrite dans le programme de législature pour le Canton de Genève. Le Canton de Vaud affine le réseau écologique national dans un cadastre cantonal des corridors à faune, en étroite collaboration avec les cantons voisins. Dans un second temps, ce cadastre fera l'objet d'un plan de mesures et sera intégré à la carte du Plan directeur cantonal.

Lors du dépôt de schéma d'agglomération en 2007 pour accéder au fonds d'infrastructure, le plan paysage avait fait une première analyse des corridors à préserver et à rétablir. Ce plan a été reconnu comme "une bonne base pour la préservation des espaces ouverts et naturels. Il avait contribué à la bonne évaluation du projet franco-valdo-genevois et, de ce fait, contribué de manière significative au bon taux de co-financement accepté par le Parlement fédéral suisse. Néanmoins, le rapport d'évaluation demandait également des éclaircissements sur le traitement des points de frottement.

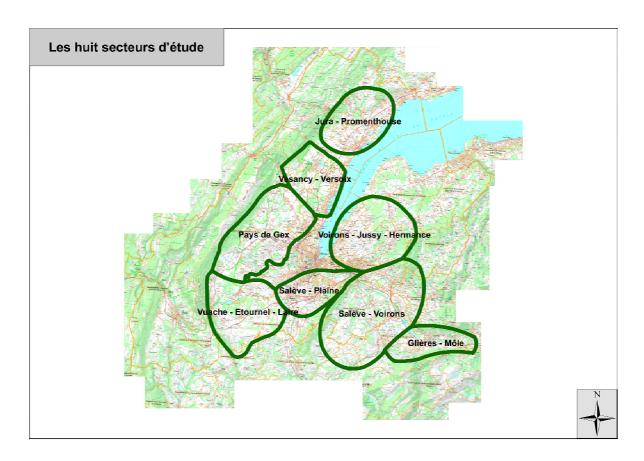
Afin d'atteindre les objectifs signés dans la charte de 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé en mars 2009, le lancement d'une étude de faisabilité pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques. Cette étude fait suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du projet d'agglomération, parmi lesquelles, et sans être exhaustif, on peut citer : le plan vert-bleu du CRFG, le REN (réseau écologique national suisse) et sa déclinaison sur le territoire cantonal genevois, la cartographie des réseaux écologiques de Rhône Alpes, le projet Interreg "Les corridors biologiques: Pourquoi et comment les prendre en compte", les documents de planification (plans directeurs, SCOT, PLU), etc.

La réalisation de l'étude de faisabilité a été confiée à un groupement d'associations piloté par Pro Natura Genève et la FRAPNA de Haute-Savoie. Elle est soutenue par la Région Rhône-Alpes, les cantons de Genève et Vaud, les conseils généraux de Haute-Savoie et de l'Ain. L'étude de faisabilité a été réalisée sur huit secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération et des enjeux en terme de connexion biologique.

6154



Le présent rapport est à considérer comme une étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors et résume le travail effectué sur le secteur Salève - Plaine durant les années 2009 et 2010. Il accompagne la carte de synthèse qui figure en annexe. Il permet ainsi d'identifier les enjeux à chaque secteur et les corridors qui méritent un plan d'action pour les rendre le plus fonctionnel possible.



Avertissement:

Cette étude de base pour l'élaboration de contrats corridors fait état du diagnostic du territoire à l'instant présent et a été "validés" sur un plan technique par les partenaires du Projet d'agglomération. Cet état des lieux est toutefois susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances complémentaires et des actions menées sur le secteur dans les mois à venir. Certaines actions impactant, favorablement ou non, le fonctionnement des corridors écologiques devront alors être intégrées au fur et à mesure dans le diagnostic du territoire.

Les acteurs du territoire, dans les diagnostics qu'ils réaliseront et les démarches qu'ils initieront, sont vivement invités à l'actualisation de cette étude de base pour une meilleure prise en compte des espaces naturels et de leurs connexions.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 7 I 54



2 Corridors et réseaux écologiques

2.1 Réseaux écologiques et préservation de la biodiversité

Le paysage est constitué d'un ensemble de milieux plus ou moins naturels. La faune sauvage utilise tout ou partie des ces habitats pour ses activités quotidiennes (zones d'alimentation, dortoir...) ou saisonnières (reproduction, dispersion, migration...). Quant à la flore sauvage, son maintien et sa dissémination passent obligatoirement par la présence de réseaux d'habitats correctement répartis à l'échelle d'un paysage. La conservation de l'ensemble de ces milieux et de leurs connexions est donc indispensable au maintien de la biodiversité d'un territoire. Or, ces mêmes territoires sont aujourd'hui profondément et rapidement modifiés par les activités et infrastructures humaines. Agriculture intensive et déprise agricole, développement incontrôlé, voire anarchique, de l'urbanisation et de l'industrialisation et multiplication des voies de circulation entrainent une réduction de la taille des habitats naturels et une rupture des connexions entre ces habitats. A terme, toute population animale ou végétale isolée sur un espace restreint finit par se fragiliser génétiquement puis disparaitre. Les réseaux écologiques ont donc pour objectifs le maintien et la restauration des habitats et de leurs connexions afin de permettre les déplacements de la faune sauvage, l'accomplissement de la totalité de son cycle de vie, les échanges génétiques indispensables à la pérennisation de toute espèce, mais aussi la possibilité pour ces espèces sauvages de se déplacer pour pouvoir s'adapter aux changements climatiques.

2.2 Les réseaux écologiques : du concept aux applications concrètes

2.2.1 Structure des réseaux écologiques

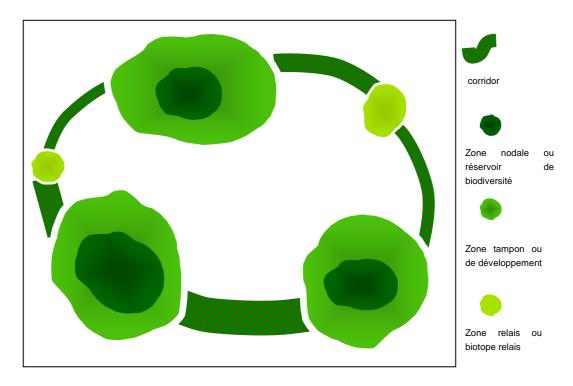
Un réseau écologique est composé de différentes zones :

- les zones nodales ou zones réservoirs de biodiversité : milieux naturels de qualité permettant le maintien des espèces sauvages. C'est un réservoir d'espèces et d'individus pouvant potentiellement coloniser d'autres espaces.
- les zones tampons ou zones de développement : habitats de qualité moindre mais permettant néanmoins le déplacement des espèces. Ces zones sont en périphérie des zones nodales et assurent de ce fait leur protection.

Cahier n 9 3 - 5 4 / Novembre 2010 8 | 1 5 4



- les zones relais (ou biotopes relais) : espaces restreints, éloignés des zones nodales, pouvant accueillir les espèces au cours de leurs déplacements (fonctions de refuge, de repos).
- les corridors : espaces linéaires continus ou non (bandes boisées, chapelet de parcelles agricoles extensives, haies, ripisylves, cours d'eau...) reliant les zones précédemment citées et permettant les déplacements d'espèces sur de larges secteurs. Les corridors sont donc indispensables à la connectivité biologique des paysages et au fonctionnement des réseaux écologiques d'un territoire.
- les continuums écologiques englobent l'ensemble des milieux utilisés par la faune au cours de ses déplacements. Ces continuums peuvent être « aquatiques » (cours d'eau et complexes de zones humides), forestiers (forêts, bois, complexes de bosquets, maillage bocager dense, agricoles (prairies sèches ou humides, vergers, cultures extensives, maillage bocager lâche...).



2.2.2 Applications concrètes du concept de réseau écologique à différents niveaux de territoire

La mise en application concrète du concept de réseaux écologiques connaît aujourd'hui un dynamisme sans précédent, et cela, quel que soit l'échelon territorial concerné.

A l'échelon national, la Suisse a établi son Réseau écologique national (REN-CH) qui identifie les zones importantes pour la nature et leurs interconnexions. Pour la France, le Grenelle de l'environnement a donné une définition juridique à la trame verte et bleue que les régions vont

Cahier nº13-54 / Novembre 2010 9154



devoir désormais décliner sur leur territoire sous la forme de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Au niveau régional Français, la région Rhône-Alpes a élaboré un atlas régional des réseaux écologique accompagné d'une cartographie au 1/100 000ème; cet atlas servira de base pour répondre aux prescriptions du Grenelle de l'environnement et aboutir à un Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

A l'échelon départemental français, l'Isère a fait figure de précurseur en réalisant, dès 1999, une vaste étude cartographique des corridors écologiques par type d'habitat pour l'élaboration de son Réseau Ecologique Départemental de l'Isère (REDI); le département de la Haute-Savoie développe actuellement sa propre méthodologie par la détermination cartographique des principaux continuums écologiques.

A l'échelon cantonal, Genève a décliné le REN en réseau écologique genevois (REG) à l'échelle 1/75000ème. Au niveau local, en France et en Suisse, les communes intègrent désormais de plus en plus les thématiques « réseau et corridors écologiques » dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

2.3 Le contrat corridors

L'outil contrat corridor, comparable à l'outil contrat de rivière, nécessite avant tout la conduite d'une étude préalable telle que présentée dans ce rapport. Celle-ci s'articule en plusieurs étapes :

- le diagnostic de la connectivité écologique du territoire : ateliers de travail réunissant les acteurs de terrain du territoire (techniciens des collectivités et associations), recueil des données traitant des corridors, des réseaux écologiques et des obstacles aux déplacements d'espèces sur les secteurs concernés, recueil des informations concernant l'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU en France, Plans directeurs pour la Suisse...), contrôle et validation des points de conflit sur le terrain.
- La réalisation d'un document cartographique au 1/25000ème comprenant les continuums agricole, aquatique et forestier, les corridors à enjeux, les ruptures de corridors et les principaux points de mesures.
- La détermination et l'analyse des enjeux majeurs concernant le maintien et la restauration des connectivités écologiques du territoire.
- Un tableau de mesures synthétisant les actions à adopter pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des réseaux écologiques.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 10 I 54



A l'issue de l'étude préalable, le contrat corridor peut être conclu sur la base d'un programme quinquennal d'actions concerté entre tous les acteurs. Une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, syndicat mixte...) est alors identifiée comme structure porteuse du contrat chargée de mettre en œuvre le plan d'action. Celui-ci comprend un tableau synthétique des objectifs et des actions envisagées pour le territoire, des fiches descriptives par action et un tableau synthétique de financement. Les mesures proposées seront hiérarchisées et priorisées après discussions et concertation avec les élus du territoire. Le montage financier s'établira auprès des structures compétentes et concernées (région Rhône-Alpes, agence de l'eau, communes, cantons...).

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 11 I 54



3 Le secteur Salève - Plaine

3.1 Description et valeur patrimoniale du secteur

Le secteur franco-genevois Salève - Plaine est délimité par les crêtes du Mont Salève, l'Arve et le bassin versant de la rivière Aire. Son centre se compose de plaines et coteaux peu pentus et agricoles. Des points de vues exceptionnels et des éléments patrimoniaux subsistent ou ont été restaurés parmi lesquels on citera le château de Compesières, le village de Landecy, le domaine d'Evordes, l'Aire ou les vues sur le bassin lémanique depuis le Salève et le Mont de Sion.

La nature du **Salève** est historiquement une des plus étudiés par les scientifiques - en particulier genevois - de toutes les spécialités. Cette tradition scientifique genevoise se perpétue et d'importants travaux sont encore menés. Ces précieuses informations sont conservées dans les musées et conservatoires genevois, mais aussi dans les associations et collectivités hautsavoyardes. Les informations recueillies sur les richesses naturelles ont permis d'intégrer le Salève dans l'inventaire ZNIEFF, de protéger le Petit Salève par un APPB sur les communes d'Etrembières et Monnetier-Mornex, et de classer une partie du massif en site Natura 2000.



Les falaises du Salève, le piémont et la plaine agricole.

Le Salève est marqué sur sa partie occidentale par des parois calcaires abruptes dans lesquelles s'implantent, dans les parties moins escarpées, de vieilles forêts de feuillus, des bandes herbeuses et la seule formation de buis du Salève. Des matériaux pour la construction sont extraits dans et au bas (éboulis) de ces falaises. Leur exposition au soleil crée un microclimat sec et chaud, apprécié par une faune et une flore thermophiles. Ainsi, les Rochers du Coin, outre l'hornungie des pierres (une plante de la famille du colza) ou la trinie glauque abritent, par exemple, un joyau botanique : le daphné des Alpes.

En ce qui concerne la faune, l'accent peut être mis sur les rapaces rupestres comme le faucon pèlerin (le Salève est la montagne avec la plus grosse densité de couples nicheurs de Haute-Savoie, dont 3 couples sur le secteur) et le hibou grand duc. Le grand corbeau niche dans ces

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 12 I 54



falaises, qui sont aussi visitées par le tichodrome échelette. Les insectes sont également bien représentés, comme des papillons typiques qui trouvent leurs plantes hôtes uniquement sur les roches. Des lynx de passage viennent de temps à autres se nourrir de chamois, entre autres. Le réseau karstique du Salève offre des grottes pour les chauves-souris, dont le molosse de Cestoni, le grand Rhinolophe, la barbastelle.

Le **piémont** est partagé entre la forêt, les espaces agricoles résiduels et l'urbanisation grimpante. Il donne naissance à de nombreux cours d'eau, alimentant un réseau de mares accueillant une population de triton crêté de l'espèce méditerranéenne, une très belle population de salamandre tachetée, quelques tritons alpestres, et la grenouille type verte. Quelques rares libellules, comme le cordulégastre de Bolton, trouvent dans ces résurgences des lieux de vie. Le sanglier y est également très bien représenté et pose des problèmes dans la gestion du golf de Bossey. Il trouve des zones de quiétude dans le secteur de la Grande Gorge et vers les carrières. En termes botaniques, il est à noter une pinède de pin à crochets à Collonges-sous-Salève, la plus abyssale connue de France, témoin d'un autre micro-climat - alpin - grâce à l'ombre du pied des falaises.



Des populations de la rare salamandre tachetée se trouvent de part et d'autre de l'A40 : sur le piémont du Salève et dans les bois du Milly.

Les plaines, coteaux peu pentus et plateaux agricoles sont de natures et intérêts divers pour la faune et la flore. La **plaine de l'Aire**, essentiellement du côté Suisse, est affectée à la culture maraîchère et comprise dans les secteurs prévus pour les zones agricoles spéciales (ZAS) pouvant accueillir des serres. Son attrait principal, outre l'Aire renaturée qui sera évoquée plus loin, est l'espace paysager libre de constructions entre les coteaux de Confignon / Bernex et ceux de Compesières / Saconnex d'Arve, ainsi que le corridor formé par les espaces tampons de l'Aire entre St Julien-en-Genevois et le pont du Centenaire (GE).

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 13 I 54





Un renard: opportuniste, mais discret.

Les espaces agricoles des plateaux d'Archamps - Neydens - Cervonnex sont majoritairement affectés à des cultures à tendance intensive dont la ZAP (zone agricole protégée) de Neydens, qui fige l'urbanisation sur du long terme. Néanmoins, les espaces agricoles sont bordés d'alignements d'arbres et de haies vives en bocage, essentiellement en ripisylve de cours d'eau, qui abritent et servent de corridor à des espèces comme le grand capricorne (espèce d'intérêt européen), le chevreuil, le sanglier ou le renard et la plus importante station de tulipe sauvage.



La tulipe sauvage est protégée au niveau national en France.

Les coteaux de Compesières / Saconnex d'Arve se caractérisent par les nombreux vergers d'arbres fruitiers à haute-tige, des haies vives, des chênes isolés et en alignement, ainsi que des surfaces de compensation écologiques valorisés dans le cadre du réseau agroenvironnemental. Ces milieux semi-naturels, bénéficiant d'une gestion adaptée aux espèces sauvages, permettent de rencontrer la chevêche d'Athéna, le rouge-queue à front blanc, nombre d'insectes - encore à identifier - appréciant les écorces des vieux arbres et des papillons comme l'hespérie du dactyle ou le cuivré fuligineux dans les jachères et prairies.

14 | 54





Chevêche d'Athéna. champ de colza et cerisier haute-tige



Une partie du plateau de Veyrier - Troinex est, comme la plaine de l'Aire, un secteur réservé aux zones agricoles spéciales et, pour l'instant, dénué de structures paysagères pouvant présenter un intérêt majeur pour la faune. En prolongement vers l'Arve, la pénétrante de Pinchat, pincée par l'urbanisation, offre encore des structures qui en font une branche importante des connexions Salève-Arve via le plateau de Veyrier. L'autre branche majeure de ces connexions, forestière, passe par les les Bois de Veyrier et Bois Carré. D'autres massifs boisés tels que le Bois Marquet et les bois du Val d'Arve, ainsi que les vergers haute-tige et les arbres isolés contribuent aux relais arborés du secteur côté genevois. Du côté français, les forêts se retrouvent en accompagnement de la majeure partie des cours d'eau en tant que ripisylve ou en s'étalant en massifs plus conséquents.



Le lucane cerf-volant vit dans les vieux arbres: forêts, alignements de chênes, etc.

Dans le bassin versant de la Drize, divers milieux d'intérêt se cotoyent et bénéficient d'un statut de protection : les étangs de la Bistoquette et du Paradis, sites d'importance nationale pour les batraciens comme par exemple le triton palmé, et les bois du Milly, dans lesquels on retrouve la salamandre tachetée, la chouette hulotte, la buse variable, le loriot ou le chevreuil.

15 I 54





chevreuil se retrouve jusqu'aux abords de la ville en tous les endroits οù connexions forestières ne sont pas entièrement interrompues.

La majorité des cours d'eau du secteur côté France se jettent dans l'Aire. Elle est en cours de renaturation depuis la frontière avec St Julien-en-genevois vers l'aval. Les résultats sont impressionnants et les milieux restaurés offrent de nouveaux potentiel d'accueil pour la faune / flore. Si l'intérêt au niveau loisirs est déjà confirmé, le retour d'espèces typiques dans ces milieux dépendra également des options d'aménagement pris dans le cadre de la zone agricole spéciale de l'Aire et du plan de synthèse des PACA St Julien - Plaine de l'Aire et Bernex.

L'Arve, à régime torrentiel, arrive en fin de bassin versant et forme des méandres. Toutes les rivières du secteur Salève - Plaine finissent leur course dans cette rivière majeure dont les rives bénéficint d'un périmètre de protection sur le canton de Genève. Ses berges sont boisées d'une étroite ripisylve qui se prolonge par une forêt sur pentes abruptes aux endroits où son lit a été profondément creusé. Le manteau forestier abrite renard, chevreuil et autres petits mammifères tolérant les activités humaines, mais le lit de la rivière et ses rives abritent également le castor qui s'aventure jusqu'au centre ville et trouve refuge sur l'île aux castors, zone mise à ban et préservée des impacts humains grâce à une rivière tumultueuse. Au niveau piscicole, l'Arve pâtit de la dégradation de la qualité de l'eau et du colmatage du lit. En ce qui concerne les poissons dits « nobles », elle abrite des truites fario (le rempoissonnement aidant) et des ombres de rivière, accompagnés de poissons moins appréciés pour la pêche tels que gardon, loche et brochet.



L'Arve, en amont de Vessy

16 | 54



Un certain nombre de milieux d'intérêt pour la nature suivent le cours de l'Arve : les alluvions offrent des milieux d'intérêt pour la nature inventoriés en ZNIEFF, dont l'ancienne gravière des lles d'Etrembières et les Bois de Vernaz protégés par un APPB et offrant un potentiel paysager et spécifique intéressant vu que l'on y trouve côte à côte rivière, étangs et forêt riveraine.



Les lles d'Etrembières avec les falaises et la carrière du Salève.

On pourra observer le chevreuil, des oiseaux de proie comme le hibou grand duc, des batraciens, le martin-pêcheur ou, parmi la flore, la petite massette (plante protégée au niveau national en France). Du côté genevois, les rives de l'Arve sont protégées par la loi sur la protection générale de ses rives. Au niveau de Veyrier, un petit bois humide, enserré par l'urbanisation, constitue la réserve de Vessy présentant un intérêt potentiel pour les batraciens. Enfin, déjà évoquée plus haut, la réserve de l'Ile aux castors, à la sortie de la dernière boucle de l'Arve avant sa jonction avec le Rhône, est un des espaces naturels qui assure la transition entre l'Arve et ses rives et la ville.



Un castor, silhouette à peine perceptible à la tombée du jour

17 | 54





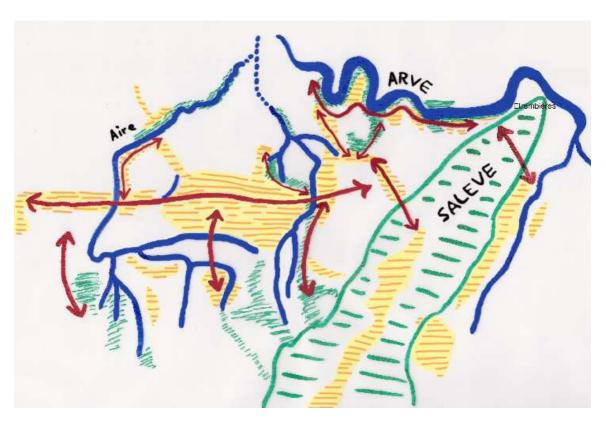
Le martin-pêcheur, une flèche colorée inoubliable une fois repérée.

 Cahier n°13-54 / Novembre 2010
 18 I 54



3.2 Corridors, barrières et obstacles écologiques

Les corridors majeurs (transversaux) relient les crêtes et les piémonts du Salève aur rives de l'Arve. Ils sont complétés par un continuum et corridor longitudinal agricole allant du plateau de Troinex à la plaine de l'Aire et au-delà.



Les corridors Salève-Arve sont coupés de part en part par l'autoroute A41, la D1206 et la voie ferrée et fragmentés par l'urbanisation. Le continuum agricole est coupé par les mêmes infrastructures de transport, mais aussi par l'A1 et les urbanisations de Perly et de Veyrier.

Les liaisons possibles entre Salève et Arve se font soit directement, comme le montre le corridor à enjeu dit d' «Etrembières» qui relie directement le Salève à l'Arve par le secteur des lles, soit par des pénétrantes forestières ou agricoles. Le deuxième cas de figure concerne trois corridors à enjeu dit de «Bossey», de « Collonges-sous-Salève» et «d'Archamps». Les quatre corridors à enjeu sont coupés par la départementale, l'autoroute et la voie ferrée. Par conséquent, un vrai désenclavement de la plaine genevoise et des échanges entre populations qui ne soient pas uniquement fortuits, mais fonctionnels, nécessiteront d'envisager la construction de passages à grande et moyenne faune.

Cahier nº13-54 / Novembre 2010 19 | 54



Le corridor d'Etrembières, déjà sujet au mitage dans le secteur des lles avec les nuisances qu'engendrent les lotissements récents et leurs accès, est menacé par de nouveaux projets d'urbanisation. Le SCOT d'Annemasse Agglo en vigueur admet, dans certaines partie du secteur des lles, la possibilité d'un développement urbain strictement maîtrisé (notamment projet dit de la "ZAC Bois d'Arve"), mais sous réserve de respecter un certain nombre de conditions. Le SCOT affirme en effet "la volonté de maintenir la cohérence d'ensemble et la continuité de la pénétrante verte formé par l'Arve". Il a déjà établi un périmètre de protection stricte sur l'ensemble "maraîchage de Vernaz-Bords d'Arve-Etangs des Iles". Le PLU de la commune, dans le cadre de sa mise en compatibilité avec le SCOT, devra garantir le respect de ces conditions et traduire précisément cette volonté de préservation d'espaces naturels et agricoles sur le site. Quelles que soient les options prises, elles devront garantir un espace tampon substantiel le long de l'Arve et du secteur des lles, la gestion de l'usage du site et besoins en loisirs des habitants.

Le corridor de Bossey donne accès aux pénétrantes forestière des bois de Veyrier / bois Carré et à la pénétrante agricole (du point de vue paysager, car elle est également fonctionnelle pour les espèces forestières) de Pinchat. Ces pénétrantes sont menacées, elles aussi : la connexion entre les bois par l'urbanisation du Pré-des-Dames prévue entre les Bois Carrés et les bords de l'Arve ; la connexion des espaces agricoles par des infrastructures prévues sur ou en marge de la pénétrante, ainsi que par les modialités de mise en œuvre de la ZAS de Troinex. Enfin, la jonction certes fragile de ces pénétrantes au sein de la boucle de l'Arve est très fortement menacée par le projet de densification des Grands Esserts. Ce projet impacte également le corridor forestier/aquatique le long de l'Arve vu qu'il générerait une pression de fréquentation supplémentaire sur ses rives déjà fortement sollicitées.

Le corridor de Collonges-sous-Salève n'est plus que peu perméable côté France depuis l'ouest, mais son accès est encore avéré côté est entre le Baugé et Laidefeur. Il dessert les mêmes pénétrantes que le corridor de Bossey, mais donne également accès aux bocages d'Evordes et à la Drize qui forment un corridor jusqu'aux portes de Carouge. De plus, il permet les échanges avec les bois du Milly, et les espaces agricoles de Compesières.

Le secteur de Saint-Julien-en-Genevois - Archamps présente plusieurs axes identifiés de déplacement de la faune. Le passage de « la Renarde » franchit l'autoroute en longeant un petit ruisseau situé avant la bretelle d'accès au Business Park. Aux alentours, plusieurs points de franchissement sont notés, le long de l'Arande, et au passage du ruisseau de la Renarde sous la route d'accès à la douane de Bardonnex. Des perdrix grises ont notamment été retrouvées écrasées sur la route départementale 1206. Le corridor d'Archamps est menacé par l'extension du site du même nom. Sa qualité pourrait être améliorée par la mise en place de mesures agroenvironnementales. En coordination avec des mesures de valorisation du vallon de l'Arande pour la nature et les loisirs, de gestion des eaux de crue, de préservation des milieux séchards ou pionniers résultant de l'exploitation des gravières vers la Tuilerie, un projet exemplaire transfrontalier satisfaisant toutes les parties pourrait être élaboré.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 20 | 54



La connexion biologique et paysagère de la plaine de l'Aire avec les coteaux de Compesières et le Salève dépend de trois facteurs : l'extension de l'urbanisation à l'ouest de St Julien qui coupe ou limite l'efficacité du corridor longeant l'Aire, la perméabilité des infrastructures routières et de l'urbanisation entre la douane de St Julien et l'échangeur autoroutier de Perly, la mise en œuvre de la ZAS de l'Aire. En effet, la perméabilité paysagère et faunique/floristique entre le Rhône, la plaine de l'Aire et Compesières d'une part et le continuum agricole entre St Julien et la Champagne genevoise d'autre part est indispensable pour rétablir un réseau écologique qui s'intègre aux développements urbains. Cela implique de matérialiser sur carte et documents d'urbanisme la césure paysagère Rhône – plaine de l'Aire – Compesières - avec notamment des remises à ciel ouvert de rivières servant de colonne vertébrale (la Lissole et le Maraîchet) - et le corridor Pont du Centenaire - plaine de l'Aire - Thérens - Cervonnex.

Les corridors multiples le long des cours d'eau dans le sud-ouest du Salève, s'ils permettent de conduire la faune / flore à travers et vers des milieux de plaine, souffrent des décharges non assainies, de busages impropres au passage piscicole, de la déconnexion avec les milieux annexes, de pollutions et d'un rétrécissement des espaces riverains du à l'urbanisation ou à un manque de sensibilisation de certains exploitants agricoles. Plus en aval des cours d'eau, parmi les obstacles les plus importants pour le rétablissement du continuum biologique piscicole, mentionnons le cours souterrain de l'Aire et de la Drize avant de se jeter dans l'Arve, la traversée de St Julien et le débit d'étiage inexistant du ruisseau de l'Arande. Ajoutons encore la problématique des plantes invasives, en particulier le long des cours d'eau et des berges de l'Arve, mettant en péril le fonctionnement écologique des ripisylves.

Pour le territoire du Salève, la seconde charte paysagère de France a été signée par Décret d'Etat en 2008. Afin de préserver la qualité du paysage et des espaces naturels, la directive demande de «préserver la structure paysagère du piémont » qui est « constitué d'une mosaïque d'éléments qui participent à l'identité culturelle des paysages du Salève ». Elle mentionne que « le développement non maîtrisé des constructions, les installations et aménagements de type urbain nuisent au caractère champêtre du piémont, à sa fonction d'espace tampon, et risquent d'occulter des points de vues majeurs.». Ces cônes de vue peuvent être aussi considérés comme corridors biologiques.

L'urbanisation et la forte fréquentation des milieux naturels ou agricoles du secteur, par exemple pratique sportive sur le Salève, causent des dérangements directe et indirects pour la faune/flore. La préservation et la restauration de milieux et de connexions pourraient permettre de développer un potentiel intéressant et interactif entre nature, paysage, agriculture et loisirs favorable à tous. Cela ne pourra se faire sans des échanges répétés entre tous les acteurs et sans mesures de sensibilisation.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 21 I 54





Axes routier et ferroviaires coupant les axes de déplacements de la faune entre le Salève et la Plaine au niveau de Bossey.

 Cahier n a 3-54 / Novembre 2010
 22 | 54



4 Les enjeux majeurs du secteur

L'analyse du territoire a permis de soulever six enjeux majeurs et prioritaires pour maintenir et optimiser la fonctionnalité des réseaux écologiques du secteur Salève-Plaine.

4.1 Continuités biologiques le long des cours d'eau : Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire

Si, du côté genevois, la loi sur les eaux a inscrit des surfaces inconstructibles le long des cours d'eau, elle n'a pas encore eu le temps de déployer tous ses effets : la sensibilisation des propriétaires et les mesures permettant, par des aménagements perméables, de retrouver la fonctionalité des corridors aquatiques demanderont encore beaucoup d'efforts de mise en œuvre. Edicter une réglementation similaire en France est un enjeu majeur de sensibilisation. En ce qui concerne le lit des cours d'eau, les canalisations, mises sous terre, seuils et busages sous voies sont présents en nombre sur le secteur. Il s'agira de prioriser les actions cours d'eau par cours d'eau de manière à recréer un réseau cohérent et garder en vue que – parfois – maintenir un obstacle peut servir de barrière à l'avancée d'espèces envahissantes et préserver des espèces indigènes menacées comme l'écrevisse à pattes blanches.

4.2 Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve

La reconnexion du Salève, de ses piémonts et de l'Arve aux endroits où ils sont proches, ou à travers les plaines agricoles sont essentielles pour répondre à cet enjeu. Mais au delà de la préservation des corridors, il s'agit aussi de conserver et valoriser les milieux qu'ils connectent, de recréer des milieux relais. En effet, l'urbanisation qui s'étend de part et d'autre de la frontière ne laisse que peu d'espaces disponibles pour les connexions biologiques. Pour atteindre cet objectif, l'implication des espaces compris dans les milieux urbanisés et par conséquent de leurs habitants est indispensable.

4.3 Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées : notamment A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse

Cahier nº3-54 / Novembre 2010 23 I 54



Les coupures infligées par les infrastructures de transport sont telles que sans une intervention par le biais de passages à faune (ultime recours lorsque toutes les mesures pour recréer des liaisons naturellement ont été épuisées) le désenclavement biologique de la plaine genevoise, mais aussi du piémont du Salève ne pourra être mis en oeuvre. Cependant, si des mesures aux répercussions financières indubitables sont nécessaires, il ne faut pas négliger pour autant de libérer les accès aux « points de perméabilité » des infrastructures que ce soient des sous-voies, des ponts, des talus routiers ou des grands arbres servant de relais.

4.4 Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Le désenclavement de ces deux entités se base sur deux mesures : conserver et restaurer la perméabilité entre elles et les maintenir connectés (ou les reconnecter) aux espaces voisins. La perméabilité entre les espaces agricoles de la plaine de l'Aire et de Compesières doit être conservée à la fois à l'ouest de l'échangeur autoroutier de Perly et entre Certoux, la frontière et la douane de Bardonnex. En effet, le renouvellement des populations de la plaine de l'Aire et du corridor de l'Aire ne peut se faire depuis l'ouest de St Julien et la Champagne genevoise seulement et le fonctionnement des espaces agricoles de Compesières ne peut se faire par des passages à faune les reliant aux secteurs agricoles de Neydens-Cervonnex uniquement. Cet enjeu vise à supprimer les impasses pour la circulation de la faune.

4.5 Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St Julien, plateau de Vessy, Veyrier, Collonges sous Salève

Les petites villes ou villages peuvent jouer un rôle de relais dans le déplacement de la faune/flore et parfois même un rôle de réservoir de biodiversité. Il s'agit de faire un inventaire des valeurs, peu ou pas connu des autorités, voir des naturalistes, de les promouvoir auprès des élus et du public afin de mieux les protéger et de proposer une gestion intégrant leur mise en réseau au sein des villes/villages.

Certaines urbanisations, telles que les villas du plateau de Vessy, s'étendent sur ou à proximité de corridors biologiques. Il s'agit de les rendre perméables à la faune/flore à l'aide d'aménagements appropriés.

4.6 Animations sur le secteur Salève - Plaine

Le secteur Salève-Plaine est très urbanisé, chaque milieu naturel ou agricole subit la pression des loisirs ou est proche d'un hameau, d'une infrastructure de transport ou d'une entrée de village. Les corridors naturels, partagés entre tous les usagers, ne peuvent, à eux seuls, garantir

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 24 I 54



une bonne circulation des espèces. Si la nature et l'agriculture partagent leurs espaces avec les habitants des espaces urbains, ces derniers peuvent également contribuer à accueillir ou servir de relais à la faune/flore. Il s'agira de sensibiliser aux besoins des espèces et d'inciter aux comportements et aménagements adéquats.

En parallèle, des informations et des formations sur le comportement à avoir dans la nature (chiens, feux, distances de fuite, changements saisonniers, etc.) proposés aux habitants du secteur et aux visiteurs pourraient contribuer à limiter la pression exercée sur les valeurs patrimoniales

Enfin, l'identification à son territoire et à ses valeurs devrait être favorisée par des actions impliquant l'agriculture de proximité, la connaissance des produits du terroir et des animations qui promeuvent la découverte des milieux et des espèces animales et végétales du secteur.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 25 | 54



5. Les mesures proposées sur le secteur

Afin de répondre aux enjeux majeurs du secteur, un cortège de mesures est proposé afin de maintenir ou de rétablir les réseaux écologiques du territoire. Ces mesures concernent les corridors et continuums agricole, forestier et aquatique et peuvent être déclinées en plusieurs volets (d'après « cartographie des réseaux écologiques de Rhône Alpes - guide à l'attention des porteurs de projet ») :

- réglementation : inscription de zones naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme, mise en place d'un outil juridique de protection...
- travaux : renaturation, restauration, aménagement, entretien d'ouvrages et de milieux...
- études : inventaires complémentaires, études spécifiques, suivi de l'efficacité des mesures...
- animation : animation agricole, mise en place d'une valorisation pédagogique sur certains secteurs, éducation et sensibilisation aux corridors écologiques...
- foncier: acquisition de parcelles, conventions de gestion...

Les fiches synthétiques suivantes reprennent, par enjeu majeur, les éléments clés du diagnostic, les mesures préconisées, les points de conflit de la carte de synthèse concernés par les actions proposées et les espèces ou groupes d'espèces auxquels s'adressent ces mesures.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 26 I 54



Enjeu กฯ	Continuités biologiques le long des cours d'eau : Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire
Diagnostic	Plusieurs cours d'eau sont encore enterrés ou canalisés. Leur remise à ciel ouvert et la renaturation des rives constituent la « colonne vertébrale » de corridors favorables aux espèces aquatiques et forestières.
	Des seuils limitent les repeuplements piscicoles.
	Il manque des milieux humides pour les batraciens et autres espèces affiliées aux eaux stagnantes (étangs et mares permanents ou temporaires) permettant de compléter le réseau aquatique et de garantir les échanges entre les populations.
	Les pratiques agricoles ou des anciennes décharges peuvent péjorer le rôle de corridor des rives ou limiter la qualité de l'eau des rivières.
Mesures	Remettre les cours d'eau enterrés à ciel ouvert.
	Laisser plus d'espace au lit des cours d'eau, renaturer les rives, veiller à créer des pentes douces, créer des structures relais pour la faune, favoriser les ripisylves si la topologie s'y prête.
	En s'inspirant de la loi sur les eaux (LEaux-GE), art 15, du canton de Genève, inscrire une zone tampon inconstructible le long des cours d'eau (F) et faire respecter les surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau (GE).
	Surveiller les intrants potentiels et faire respecter les lois et règlements y relatifs.
	Etudier les sites potentiels pour (re)créer des milieux humides temporaires ou permanents le long du piémont du Salève et dans le bassin versant de la Drize.
	Propriétaires privés :
	- les inciter à créer des biotopes humides (attention à l'entretien, vérifier la qualité de l'information pour ne pas créer des pièges !).
	 les sensibiliser à contribuer à assurer la perméabilité entre les cours d'eau, les rives et les parcelles adjacentes.
Espèces cibles	Blaireau, Martin-pêcheur, cincle plongeur, couleuvre à collier, salamandre tachetée, crapaud commun, triton alpestre, Caloptéryx vierge,
Points sur la carte	6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 18, 20, 22, 23, 26, 28, 29, 31, 33

 Cahier n 13-54 / Novembre 2010
 27 I 54



Acteurs concernés

Conseil Général 74, Etat de Genève, Annemasse Agglo, communauté de communes du Genevois, communes, fédération départementale des pêcheurs, association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques locales (AAPPMA), association genevoise des société de pêche, associations de protection de la nature, ...

28 | 54 Cahier n°13-54 / Novembre 2010



Enjeu nº2	Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve
Diagnostic	Deux milieux naturels de valeur et uniques : le Salève (yc Petit Salève) et l'Arve. Il faut préserver ces réservoirs de biodiversité et recréer leurs connexions biologiques.
	Des plateaux agricoles reliant les deux entités naturelles. Une pression d'urbanisation énorme sur le point d'absorber les derniers espaces de contact.
	Bois préservés, mais fortement utilisés : les plans directeurs communaux ne garantissent par le maintien de leur connexion.
	Une partie de l'espace agricole est en ZAS.
Mesures	Préserver les corridors et pénétrantes agricole de Pinchat, forestière des Bois de Veyrier / Carré et aquatique de la Drize. Les inscrire dans les plans directeurs communaux et cantonal.
	Préserver un espace tampon « nature » généreux le long de l'Arve pour renforcer la capacité d'accueil de ce milieu naturel et augmenter les chances pour le maintien et le retour d'espèces caractéristiques.
	Etendre les études sur la faune/flore portant sur les plateaux de l'Arve au piémont et vice-versa.
	En se basant sur l'étude de base corridors, ménager des accès aux passages à faune ou aux points de perméabilité depuis l'Arve et le Salève. Cartographier les accès à préserver et les inscrire dans les documents d'urbanisme.
	ZAS : intégrer l'étude de base corridors biologiques afin d'adapter l'emplacement et les dimensions des césures vertes prévues.
Espèces cibles	Chevreuil, blaireau, renard, lièvre, tarier pâtre, pie grièche écorcheur, insectes xylophages
Points sur la carte	23, 24, 25, 27, 28, 30, 32, 33
Acteurs concernés	Conseil général 74, Etat de Genève, Annemasse Agglo, communauté de communes du Genevois, communes, agriculteurs, chambres d'agriculture, Fédération départementale des chasseurs, associations de protection de la nature, ATMB, Syndicat mixte du Salève,

 Cahier n 3-54 / Novembre 2010
 29 I 54



Actions	eı
cours	

Etude sur les corridors biologique du Lynx.

Suivi par télémétrie d'un jeune hibou grand duc.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 30 | 54



Enjeu n3	Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées : notamment A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse
Diagnostic	Il ne reste que des passages laissée au hasard entre les piémonts du Salève et l'Arve / plaines agricoles genevoises. Secteur le mieux documenté entre Archamps et Lathoy.
	Franchissement au niveau des rivières limité par des busages inappropriés.
	Aucun passage à grande, ni à moyenne faune.
	Peu ou pas de mesures de prévention des accidents sur les petites routes.
Mesures	Créer des passages supérieurs et inférieurs à grande et moyenne faune.
	Installer des banquettes pieds sec dans les ouvrages hydrauliques, adapter les dimensions et la forme des ouvrages de manière à éviter qu'ils soient à sec en période d'étiage. Aménager les rives de part et d'autre des ouvrages afin de faciliter l'accès ou la sortie du lit de la rivière pour la faune.
	Améliorer l'étanchéité des clôtures de l'A40.
	Faire un catalogue des points de perméabilité existants (sous-voies, ponts, talus), les identifier comme favorables ou à éviter, les inscrire dans les documents d'urbanisme afin de les préserver. Entreprendre des travaux d'amélioration de la perméabilité (banquette enherbée, puits de lumière,). Aménager les abords de manière à canaliser la faune ou au contraire l'inciter à les éviter.
	Mettre en œuvre des mesures de prévention des accidents sur la base d'un catalogue de mesures basé sur les expériences récoltées dans les 8 secteurs de l'étude de base contrats corridors.
	Etudier l'utilisation des ouvrages (pièges photos, pièges à traces, relevés des indices de passages) et réajuster les aménagements le cas échéant.
Espèces cibles	Chevreuil, sanglier, blaireau, renard, lièvre, truite fario. vairon, azuré du trèfle, Morio, fadet commun,
Points sur la carte	2, 3, 13, 16, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28

Cahier n⁹3-54 / Novembre 2010 31 I 54



Acteurs concernés	Région Rhône-Alpes, Conseil général 74, Etat de Genève, Annemasse Agglo, communauté de communes du Genevois, communes, fédération départementale des chasseurs 74, agriculteurs, syndicats de rivières, associations de protection de la nature, associations de pêche (F-CH), ATMB, Syndicat mixte du Salève,
Actions en cours	Une étude des impacts environnementaux pour l'élargissement de l'A40 a été menée de 2008 à 2009.

32 | 54



Enjeu n%	Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières
Diagnostic	Plaine de l'Aire à l'ouest de l'autoroute de contournement : cet espace agricole est prévu pour les ZAS et constitue une limite à l'urbanisation. Connecté à l'espace agricole Archamps-Cervonnex par Thérens/Tairy et à la Champagne genevoise par Certoux.
	Compesières: un espace agricole à potentiels biologiques importants grâce, entre autres, aux vergers à haute-tige, aux peuplements de chênes et aux structures herbacées ou arbustives mises en place dans le cadre du réseau agro-environnemental. Déconnecté des espaces agricoles Archamps-Cervonnex et plaine de l'Aire par les infrastructures de transport.
	Ces deux espaces agricoles partiellement cernés par l'urbanisation et les infrastructures de transport sont reliés par une césure paysagère marquante. Une perméabilité relative existe encore entre les deux espaces.
	Avec la plaine de Troinex-Veyrier, ces deux entités agricoles forment le cœur du continuum agricole et paysager Arve - Aire. Ce dernier se poursuit en réalité jusqu'aux lles, mais le mitage par l'urbanisation de Veyrier rend la connexion peu réalistet si ce n'est en longeant la rive gauche de l'Arve (via pénétrante de Pinchat, Grands Esserts, Quibières).
Mesures	Continuer à valoriser le potentiel agro-patrimonial des coteaux de Compesières (vergers HT, réseau agro-environnemental, sentiers pédestres,).
	Mettre en place des mesures agro-environnementales sur les espaces agricoles français entre Archamps et Cervonnex.
	Connecter les espaces agricoles Archamps-Cervonnex à Compesières par un passage à faune.
	Conserver et rétablir la perméabilité entre les espaces agricoles compris entre l'Arve et l'Aire.
	Inscrire la césure paysagère Arve - Aire (- Rhône) dans les documents d'urbanisme.
	Créer un sentier pédestre agro-nature-patrimonial du Rhône à l'Arve reliant la presqu'île de Loëx aux lles via la plaine de l'Aire (par la Lissole), Compesières, bois du Milly, pénétrante agricole de Pinchat, bords de l'Arve, Sierne.
Espèces cibles	Lièvre, renard, chevêche d'Athéna, rouge-queue à front blanc, fadet commun,

Cahier n 13-54 / Novembre 2010 33 I 54



Points sur la carte	1, 6, 7, 11, 12, 14, 16, 17, 19, 23, 28, 30, 32
Acteurs concernés	Etat de Genève, Conseil général 74, communauté de communes du Genevois, communes, agriculteurs, chambres d'agriculture F-GE, associations de protection de la nature, animateurs de réseaux agro-environnementaux
Actions en cours	Actions verger de Pro Natura Genève, du syndicat mixte du Salève et du Syndicat Intercommunal du Vuache (animation, plantation, inventaire, entretien)

 Cahier n 3-54 / Novembre 2010
 34 | 54



Enjeu n'5	Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St Julien, plateau de Vessy, Veyrier, Collonges sous Salève
Diagnostic	Les continuums agricoles ont été morcellés par l'urbanisation. Plusieurs rivières et bois sont encerclés par les villes et villages.
	Le fonctionnement de certains réseaux écologiques peut tirer avantage des espaces nature intra-urbains et des réservoirs de biodiversité méconnus au sein des villes/villages.
	Les habitants ignorent souvent les richesses naturelles qu'ils ont a portée de main (et certains vont les chercher dans les milieux naturels sensibles, parfois en parcourant des kilomètre en voiture).
Mesures	Etudier et caractériser les milieux d'accueil (sur parcelles publiques) pour la faune/flore en milieu urbanisé. Identifier les mesures à prendre pour leur mise en réseau avec les corridors ou continuums cartographiés dans l'étude de base contrats corridors.
	Faire connaître (dépliants, animations) la valeur de ces espaces de nature en ville.
	Sensibiliser le public aux aménagements favorisant la perméabilité à la faune/flore en milieu urbain avec par exemple, des formations sur le terrain.
	Aménager les rives des rivières intra-urbaines pour la nature et la promenade.
	Etablir des plans de gestion des espaces de nature en ville/village.
Espèces cibles	Blaireau, écureuil, hérisson, pic-vert, pic épeichette, sitelle, Machaon, Grand capricorne, lucane cerf-volant,
Points sur la carte	5, 9, 29, 31, 33
Acteurs concernés	Etat de Genève, Conseil général 74, communauté de communes du Genevois, communes, associations de protection de la nature, syndicat mixte du Salève, associations de quartier,
Actions en cours	

 Cahier n 3-54 / Novembre 2010
 35 | 54



Enjeu n'6	Animations sur le secteur Salève - Plaine
Diagnostic	Espaces agricoles et forestiers pris en tenaille par l'urbanisation existante.
	Planification de nouvelles urbanisations dans le cadre du plan directeur cantonal (GE), des PAC et des PACA.
	Urbanisation existante extrêmement proche des rivières ne laissant plus de place à des espaces tampons.
	Réseau agro-environnemental à enjeu de biodiversité.
	ZAS (zones agricoles spéciales) prévues.
Mesures	Sensibiliser à perméabiliser l'accès aux cours d'eau : animations rivière avec des outils type mallette « Contrats de rivière transfrontaliers » et autres animations encourageant un entretien et des aménagements des rives propices à la faune/flore.
	Sensibiliser aux vergers à haute-tige et à la valeur des produits du terroir par des actions comme l' « action vergers haute-tige » (combinant plantations et animations pour les enfants) ou des fêtes des fruits (tout public, sensibilisation aux variétés de fruits et à leur utilisation).
	Identification des habitants à leur environnement par le biais d'animations nature en ville et connaissance / respect des ressources naturelles du territoire (possibilité de dériver des animations du dossier pédagogique « Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte » issu du projet transfrontalier InterregIIIA).
	Garantir la perméabilité des lisières « urbaines » par des outils tels que la « Charte des jardins » (www.energie-environnement.ch).
Espèces cibles	Chevreuil, lièvre, hérisson, chauve-souris, écureuil, pic-vert, pic épeiche, rougequeue à front blanc, crapaud commun, triton alpestre, lézard des murailles,
Points sur la carte	23, 29, 30, 31, 32
Acteurs concernés	Etat de Genève, Conseil général 74, Syndicat mixte du Salève, chambres d'agriculture, associations de protection de la nature,
Actions en cours	Une journée annuelle de rencontre sur le thème des vergers du Vuache et du Salève.

 Cahier n 3-54 / Novembre 2010
 36 I 54



Actions verger de Pro Natura Genève, du syndicat mixte du Salève et du Syndicat Intercommunal du Vuache (animation, plantation, inventaire, entretien...).

Animations pour les scolaires et les riverains, dans le cadre des contrats rivières transfrontaliers. Ces actions sont à poursuivre dans le cadre d'un futur SAGE de l'Arve.

Diffusion et promotion des outils de sensibilisation sur les corridors biologiques issus du programme INTERREG (sentier nature « feu vert pour les corridors biologique » du Salève, plaquette grand public, dossier pédagogique, exposition, support informatique et dossier à l'attention des acteurs de l'aménagement du territoire).

Sentier nature « Feu vert pour les corridors biologique » de Sierne, Pas de l'Echelle, Monnetier-Mornex.

Animations scolaires, péri-scolaires et sorties Nature avec Apollon74 et Pro Natura Genève.



Sensibilisation aux vergers haute-tige et valorisation des fruits : « Fête des fruits » à Compesières.

37 | 54



Quelques exemples de mesures

Les photographies suivantes illustrent des exemples d'aménagements d'ouvrages et de gestion de milieux afin de maintenir ou rétablir la fonctionnalité de réseaux écologiques sur le territoire du PAFVG ou dans d'autres régions.

Rétablir la franchissabilité des infrastructures autoroutières





Banquette aménagée dans un passage à faune sous l'A41, près de Neydens (Haute-Savoie), et plantations pour en améliorer l'accessibilité,

Rétablir les continuités aquatiques



Passe à poissons sur le Rhône au niveau du barrage de Verbois (GE).

38 I 54



Etudier et gérer les zones naturelles de valeur patrimoniale



Inventaires faunistiques et floristiques sur les zones d'intérêt biologique, comme ici sur le plateau de Véry, en Savoie.

Renaturer des rivières



Renaturation de l'Aire en aval du pont de Lully (GE): une rivière qui a retrouvé de l'espace.

Mettre en place des passages à faune



Passage végétalisé dessus l'autoroute à Annecy-le-Vieux. Grillage permettant de canaliser la faune.

39 I 54



7 Sigles, abréviations et glossaire

APPB Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ATMB Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc CRFG Comité Régional franco-genevois

KARCH Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse

PAC Périmètre d'aménagement coordonné

PACA Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

PAFVG (PA) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

PDCn Plan directeur cantonal
PDCom Plan directeur communal
PLU Plan Local d'urbanisme
REDI Réseau Ecologique de l'Isère
REN CH Réseau Ecologique National Suisse

SAGE Schéma de Gestion et d'Aménagement de l'Eau

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale SIAV Syndicat Intercommunal du Vuache

SMS Syndicat Mixte du Salève

SPAGE Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (GE)

SRCE Schéma Régional de Cohérence Ecologique

ZAP Zone agricole protégée (F) ZAS Zone agricole spéciale (GE)

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Invasives ou envahissantes: Se dit d'une espèce végétale ou animale dont les populations croissent exagérément et au détriment d'autres espèces suite à des phénomènes de dérèglements écologiques. Cela se produit en particulier avec des espèces sorties artificiellement de leur contexte naturel pour être introduites dans d'autres écosystèmes. Certaines espèces, comme l'ambroisie, peuvent poser des problèmes de santé publique.

Néophytes : Espèce végétale s'établissant et se reproduisant dans une aire géographique où elle est apparue depuis moins de cinq siècles. La multiplication des déplacements humains sur la Terre a considérablement multiplié les exemples de néophytes depuis cinq à six siècles.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 40 I 54



8 Bibliographie

Bibliographie concernant les corridors biologiques

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2006. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Actes des journées de formation franco/suisse à destination des élus et techniciens, 39 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2005. Feu vert pour les corridors biologiques, 15 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire.

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Dossier pédagogique franco/suisse, 65 p

BERTHOUD, G. & al., 2004. Réseau écologique national REN, rapport final. Cahier de l'environnement no 373. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 132p.

Communauté de communes d'Arve et Salève, 2009. *Schéma de cohérence territoriale. Rapport de présentation et Document d'orientation générale et cartographies*, Reignier, France, 124 p

Communauté de Communes du Genevois, 2002. SCOT du Genevois, France, 116 p.

Communauté de Communes du Genevois, Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement de Genève, 2003. *Contrat rivières transfrontalier « Entre et Rhône »*, France et Suisse, 200 p.

CSD Ingénieurs Conseils SA, Collectifs d'architectes BBBM, ECOTEC Environnement SA, SRVA, 2006. Etude d'aménagement pour les secteurs maraîchers de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex-Rapport définitif. Département du territoire, Direction de l'aménagement du territoire, Genève, 75 p.

Direction générale de la nature et du paysage, 2008. Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale □du canton de Genève, 103 p

DDT74, 2010. Cartographie de la Trame Verte, Bleue et Jaune.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 41 I 54



DIREN Rhône-Alpes, fiches ZNIEFF, (Complexe d'anciennes gravières et forêt riveraine de l'Arve à la frontière Suisse, Le Salève, Ensemble fonctionnel de la rivières Arve et de ses annexes), inventaire de 2009.

ECOTEC, DNP, FDC 74, FDC 01, 2006. Carte: Corridors grande faune de la région genevoise. DT, SSIG, Genève.

Etat de Genève, 2010. SPAGE (Schéma de protection, d'aménagement et de gestion de l'eau) Aire - Drize

Etat de Genève, 2010. Nature dans le canton de Genève. Bilan de 10 ans d'actions et perspectives (1999-2009), 142 p

Etat de Genève et ASTERS, 2008. Préserver les richesses naturelles par delà les frontières, coopération Franco-Suisse, Gestion des Espèces, France et Suisse, 7 p.

Groupement inter-associatif, Apollon74, FRAPNA 74, FDC 74, LPO 74, Etat des lieux et préconisation dans la cadre du projet d'élargissement de l'Autoroute Blanche A40, 2008, 55 p.

Loi sur les Eaux (LEaux-GE), art. 15.

LUGRIN, B. & al., 2003. Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 383 p

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008. SCOT et corridors biologiques. Exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale, Lyon, France, 47 p

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagements Durables, Directive paysagère du Salève, 2008, 41 p.

Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Equipement, 1993. Passage pour la grande faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes), Bagneux France, 121 p

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, 2005. Aménagements et mesures pour la petite faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes), Bagneux, France, 264 p

PAFVG, 2010. PACA de synthèse Genève-St Julien-Bernex

Plan directeur du canton de Genève, 2001.

Plans directeurs communaux : Bardonnex, 2009 ; Plan-les-Ouates, 2009 ; Veyrier, 2007 (08)

Préfecture de la Haute-Savoie, arrêtés préfectoraux du Petit Salève (2000) / Bois de la Vernaz et îles d'Arve (2002).

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 42 | 54



REG, réseau écologique genevois. Cartes des continuums verts, jaunes et bleus, 2004

Région Rhône-Alpes, 2009. Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ? Guide à l'attention des porteurs de projet, Lyon, France, 121 p

Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard, 2007. SCOT de la région d'Annemasse. Des Voirons au Salève, 12 communes pour un projet de territoire, Ambilly, France, 351 p

Données faune-flore

Base de données d'Asters

Base de données LPO (ligue pour la protection des oiseaux) Haute-Savoie

CSCF, centre suisse de cartographie de la faune, 2010

Conservatoire Botanique National Alpin Gap-Charance

Station ornithologique de Sempach, 2009

Sites internet

http://haute-savoie.lpo.fr/

www.corridors-isere.fr

www.energie-environnement.ch

www.geoportail-des-savoie.org/

www.rhonealpes.fr

www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/

www.syndicat-mixte-du-saleve.fr/

43 | 54



9 Annexes

Annexe 1

Le territoire du projet

Description du territoire et des secteurs reconnus

Le territoire du Projet d'agglo franco-valdo-genevois a la particularité d'être transfrontalier et de s'inscrire dans des structures politiques et administratives très diversifiées : les cantons de Genève et de Vaud en Suisse, la région Rhône-Alpes et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Concernant les éléments structurants du paysage, ce territoire englobe des éléments de géographie naturelle et humaine très marqués et diversifiés : les berges de la partie sud du lac Léman, un important réseau hydrographique (Foron, Menoge, Vesancy, Allondon...), les plaines alluviales (Rhône, Arve...), des massifs boisés d'altitude (Salève, Voirons, Vuache, Jura...) et de plaine (bois de Jussy, de Milly, des chênes...), de vastes secteurs agricoles (Vendoeuvres-Veigy Foncenex, Sauverny-Versonnex...), , un linéaire routier et autoroutier omniprésent (D 1206, A 40, A 410...) et des pôles d'urbanisation en pleine expansion (Genève, Saint Julien en Genevois...).

Le projet contrats corridors a retenu plusieurs secteurs prioritaires sur l'ensemble du territoire du Projet d'agglo franco-valdo-genevois. Ces secteurs ont été choisis pour leurs enjeux écologiques et leur vulnérabilité en terme d'érosion de la biodiversité .Ainsi, ces espaces déjà fortement fragmentés risquent de subir de nouvelles atteintes liées au développement de l'urbanisation à venir. A titre d'exemple, il est prévu une augmentation de 200.000 habitants d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire! Il devient donc urgent de préserver l'existant et d'organiser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux écologiques.

Les huit secteurs prioritaires sont les suivants :

- Le secteur Jura- Promenthouse, le plus au Nord, localisé entre le massif du Jura et les rives du lac Léman.
- Le secteur Vesancy-Versoix, lui aussi délimité par le massif du Jura et le Léman et comprenant, entres autres, la rivière de la Versoix, ses milieux humides associés et le Mont Mourex.
- le secteur du pays de Gex, situé entre la haute chaine du Jura et les portes ouest de Genève, comprenant une partie de la plaine d'inondation du Rhône.
- Le secteur Vuache-Sion-Laire, caractérisé par de grandes entités paysagères, tels que le massif jurassien du Vuache, le Mont-Sion, le vallon de la Laire, la champagne genevoise et les bords du Rhône.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010



- Le secteur Salève-Plaine, marqué par la partie occidentale du Salève, la partie aval de l'Arve, les espaces agricoles de plaine et une urbanisation omniprésente autour de Saint-Julienen-Genevois.
- Le secteur Voirons-Jussy-Hermance, localisé ente le massif des Voirons et la rive est du Léman, comprenant aussi les bois de Jussy/Douvaine, les bassins versants du Foron, de l'Hermance, de la Seymaz et les plaines agricoles de Vandoeuvres et Veigy-Foncenex.
- Le secteur Salève-Voirons marqué par la présence des deux massifs forestiers, mais aussi par de vastes zones agricoles, un important linéaire de l'Arve et l'omniprésence des autoroutes A 40 et A 41.
- Le secteur Glières-Môle, ceinturé par les deux massifs et réparti de part et d'autre de l'Arve et de l'autoroute A 40.

Valeur patrimoniale des secteurs

Les huit secteurs du projet jouissent tous d'une importante valeur écologique. Des milieux naturels diversifiés (lac. massif boisés, cours d'eau, zones humides, espaces agricoles extensifs...) et de nombreux espaces reconnus comme réservoirs de biodiversité (zones NATURA 2000, APPB, ZNIEFF, réserves naturelles, inventaires fédéraux...) confèrent à l'ensemble du territoire un intérêt biologique certain.

L'ensemble des habitats du territoire accueille d'ailleurs une faune et une flore riches et diversifiées. On y retrouve bon nombre d'espèces rares, menacées, emblématiques ou indicatrices de la qualité des habitats. Citons, pour les mammifères, le lynx, le castor ou diverses espèces de chiroptères (chauves-souris). Les oiseaux sont représentés par de nombreuses espèces caractéristiques de milieux particuliers : tariers, pie-grièche et chevêche d'Athéna sur milieux agricoles extensifs, par exemple.

Les amphibiens remarquables, sonneur à ventre jaune ou triton crêté, entre autres, trouvent encore sur le territoire des biotopes favorables à l'accomplissement de leur cycle vital.

La faune aquatique, comme l'ombre commun ou l'écrevisse à pattes blanches, indiquent par leur présence un milieu de vie encore préservé.

Les insectes hébergent dans leur rang bon nombre d'espèces bio-indicatrices de la qualité de leur milieu et parfois protégées juridiquement. Citons, pour les Lépidoptères (papillons), la Bacchante en milieu forestier ou de lisière, le Damier de la succise sur milieu prairial sec et les espèces du genre Maculinea pour les zones humides. D'autres groupes d'insectes, notamment parmi les Odonates (libellules), les Coléoptères (longicornes, scarabées) et les Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), représentent aussi un intérêt biologique régional et bénéficient parfois d'un statut de protection.

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 45 | 54



Les espèces végétales patrimoniales sont représentées sur le territoire par un riche cortège d'Orchidées (Sabot de Vénus, Liparis de Loesel...) et par des espèces emblématiques, comme le Glaïeul des marais, une plante particulièrement inféodée aux prairies humides de qualité.

Il ne faut pas pour autant négliger les espèces plus communes (chevreuils, écureuils, hérissons...) pour qui le maintien et la restauration des corridors et des réseaux écologiques s'avèrent tout aussi indispensables.

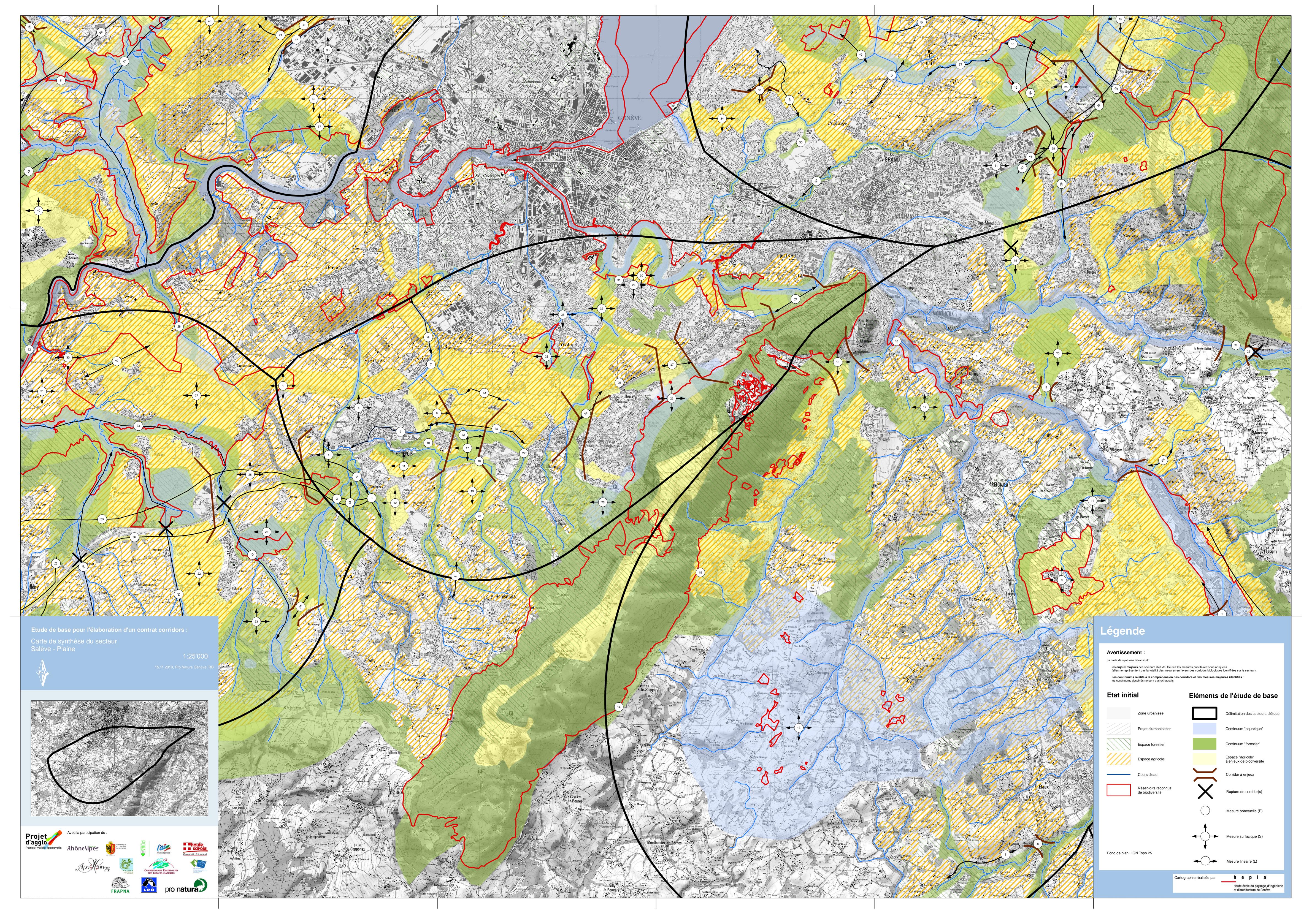
Cahier n°13-54 / Novembre 2010 46 I 54



Annexe 2

Carte de synthèse du secteur Salève-Plaine

Cahier n^e13-54 / Novembre 2010 47 I 54





Annexe 3

Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 48 I 54

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier 13-54 novembre 2010

Secteur Salève-Plaine

	ar Saleve-Plaine	tion géographi	alle		Fni	eu(x)			Volet(s) contrat corridors						Tv	Type de		
Point	Commune	Pays, canton, département	Localisation	1 2				Description et diagnostic du point	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	lω	_	4	linéaire surfacique
1	Soral, St-Julien- en-Genevois	CH-GE / F-74	La Feuillée			х		Ancienne gravière et zone de remblais. Site à très forte valeur et potentiel écologique (crapaud calamite,) en zone agricole intensive (cultures + vignes).	Classer le site en zone naturelle dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT). Mettre en place une mesure de protection de part et d'autre de la frontière (APPB en France - Réserve en Suisse)	Entretien et préservation de la valeur botanique et faunique au niveau transfrontalier	Plan de gestion transfrontalier	Plantation d'un verger communal transfrontalier pour renforcer le contexte paysager favorable, entre autres, pour la chevêche d'Athéna.				X		x
2	St-Julien-en- Genevois	CH-GE / F-74	Cervonnex, Thairy / Perly- Certoux	х		х		Connexions pour le continuum forestier le long des cours d'eau vers la plaine de l'Aire. Contournement "nature" à l'ouest de St Julien en Genevois. Désenclavement plaine de l'Aire	Inscrire dans PLU et SCOT et dans le futur Shéma régional de cohérence écologique (SRCE) côté F et PDCom côté CH		Etablir un plan de gestion pour préserver et améliorer les connexions biologiques			X	Х			х
3	St-Julien-en- Genevois / Feigères	F-74	Pont Lambin - Nant de la Folle	X				Talus sec de l'A40 et ripisylve du Nant de la Folle. Double clôture, dont une inutile car elle est ouverte dans un angle. Zone de construction en aval sur la commune de Saint-Julien avec le développement du Pont Lambin. Grande buse ronde au fond du vallon très profond. Lieu riche au niveau naturel et paysager, mais aussi d'une ancienne décharge ménagers de St-Julien. Développement de l'urbanisation en aval.	Inscrire une limite claire au développement de l'urbanisation en aval. Inscrire le vallon du Nant de la Folle	Gérer les talus A40 en prairie sèche, supprimer des clôtures inutiles et renforcer la clôture en proximité de la voie pour gagner de la place. Construire un viaduc ou recalibrer la buse pour le passage de la grande faune.				X			x	
			Bois à l'ouest de Cervonnex / Feigères	x				Ripisylve du vallon profond du Grand Nant. Lieu très naturel avec beaucoup de vie sauvage à la jonction entre deux ripisylves. Franchissement par dessus l'autoroute impossible: talus très élevés.	Inscrire le vallon du Grand Nant dans le futur SRCE.	Construire un viaduc à la place d'un busage ou recalibrer le busage avec un puits de lumière. Améliorer la gestion des talus pour la petite faune.	Mettre un piège à traces ou photos sous le busage pour évaluer le passage.			x			х	
4	St-Julien-en- Genevois	F-74	Ouest St Julien, nord du lieu-dit "les Plaimbois"	x		x		Franchissement D1206 et voie ferrée. Cordon boisé de pente en lien avec des ripisylves d'affluents de l'Aire et l'Aire elle-même. Site en limite urbaine avec fort enjeu paysager. Importantes observations de faune: vipère, couleuvre, chevreuil, hérisson, écureuil, sanglier, renard et blaireau. Menaces: 1) les voies de transport qui le traversent au niveau du rondpoint; 2) projet d'accès à une nouvelle zone de construction de Plaimbois qui couperait le cordon boisé (Bois de Charly) (voir PACA St-Julien / plaine de l'Aire).	Contenii Turbanisation	Garantir la perméabilité pour la faune. Conserver le cordon boisé au dessus (Sud) de la RN 1206. Mettre en place des mesures de compensation agricole sur la partie aval côté Thairy, en renforçant par exemple la bande enherbée en limite du cordon boisé et au niveau du rond point et de la voie ferrée, mais aussi sur la petite ripisylve de l'Arande pour avoir un axe Est-Ouest au Sud de Saint-Julien.	Faire un inventaire plus précis des espèces présentes avec leur mode et directions de déplacement.			X				X
5	St-Julien-en- Genevois	F-74	Vers Hôpital				x :	Alignement de chênes avec population de Grand capricorne	Classer l'alignement de chênes en Espaces boisés classés (EBC)			Sensibiliser à la nature et à la biodiversité en ville		Х				х
6	Perly-Certoux, Confignon	CH-GE	Plaine de l'Aire: ouest autoroute contournement	х		х		Rivière Lissole aval: sous terre depuis le croisement route de St Julien - chemin des Matines jusqu'à l'Aire		Remettre Lissole à ciel ouvert - éventuellement dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAS (zone agricole spéciale pour activités maraîchères) - en aménageant un espace tampon et un corridor substantiels entre autoroute et les cultures maraîchère. Cet espace tampon pourrait remplacer les césures multiples prévues à travers la ZAS.				X	x	х		х

Enjeu 2

Enjeux Enjeu 1 Continuités biologiques le long des cours d'eau: Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire

Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve

Enjeu 3 Enjeu 4 Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées: A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse

Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Enjeu 5 Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St-Julien, Veyrier, plateau de Vessy, Collonges sous Salève

Enjeu 6 Animations sur le secteur Salève-Plaine

Volet contrats corridors

REG Règlement TRA Travaux ETU Etudes ANI Animations FON Acquisition foncière

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier 13-54 novembre 2010

Secteur Salève-Plaine

Secte	ur Salève-Plaine												r	nove	embre	201	0	
7	Bardonnex	CH-GE	Entre autoroute et Lissole amon	1 '` 1		х	x	Rhône-Arve	Inscrire le bois et la zone agricole entre bois et pont sur l'autoroute comme corridor biologique ou comme espace de perméabilité.	Aménager le pont sur l'autoroute (banquette végétalisée) et ses abords (haies, jachères)	Faire un plan de gestion du bois en incluant l'aspect loisirs avec le sentier en bordure de Lissole et la connexion au coteau de Compesières via le pont sur l'autoroute	Créer un réseau agro- environnemental entre l'autoroute et la route de St Julien		x	х		х	
8	St-Julien-en- Genevois	CH-GE / F-74	Secteur sous et autour du viaduc de Bardonnex	;		х	x	Talus secs, végétation pionnière, milieux de gravière (extraction d'argile et de remblais). Le périmètre en aval du viaduc, de la gravière et les espaces agricoles situés sur la commune de Bardonnex offrent des potentiels de valorisation nature et paysagère. Ce secteur est menacé par les premières projections du PACASYN St Julienplaine de l'Aire-Bernex. Synergie avec mesure 15.	et loisirs dans le cadre du PA 2. PLU: inscrire le périmètre en aval du viaduc comme non constructible.	En attendant plan de gestion: entretenir l'espace ouvert vers le viaduc côté St Julien pour maintenir un milieu diversifié (arbustes et prairies)	Faire un inventaire des espèces et milieux caractéristiques du périmètre et établir un plan de gestion transfrontalier et concerté des espaces d'activité, de gravières et agricoles. Tenir compte des compensations écologiques de l'exploitation des Tuileries.	Sensibiliser les différents acteurs et promouvoir une valorisation paysagère intégrée à celle du vallon de l'Arande				X	x	
9	St-Julien-en- Genevois	F-74	Arande dans la ville de St Julien				x	Canalisation de la rivière. Manque d'espace riverain.	Edicter un règlement de non constructibilité (au moins 20 m de chaque côté) le long de la rivière. Inscrire le corridor urbain dans le PLU et dans le futur SRCE.	Revitaliser, revaloriser en tant que corridor biologique urbain aquatique et forestier		Promouvoir la rivière et sa valeur auprès des habitants, des écoles et des élus		x	х			х
10	St-Julien-en- Genevois	F-74	Hameau de Lathoy - Nan de Ternier		x			Franchissement autoroutier A40. Le Ternier est un ruisseau permanent à haute valeur écologique et paysagère. 2 buses métalliques permettent son passage sous la voie, une pour le passage permanent et l'autre pour les crues. Le lit des buses est bétonné, ce qui le rend favorable au déplacement de la petite faune terrestre. Leur diamètre est de 2,5 m sur environ 180 m. Embâcle en amont à l'entrée de l'ouvrage. Le passage piscicole et benthique est faible voir nul. Enrochement amont-aval des berges sur environ 40 à 50 m. Une attention particulière est à porter au rejet du bassin de rétention en amont qui est en lien direct avec le cours d'eau. Les mailles du grillage du bassin sont trop grosses, facilitant le passage des amphibiens qui pourraient être attirés par la retenue d'eau polluée. Un passage terrestre sous la voie permet le passage de la faune et des engins agricoles.	Protéger le corridor dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU / POS - Inscrire le corridor dans le futur	Désenclaver le nant du Ternier. 1) Faire un viaduc ou fusionner les 2 buses pour élargir le passage. Renaturer le lit sous la voie (créer un passage pour la petite faune en parallèle du lit, caches à poisson, puits de lumière). Renaturer les berges et le lit de la rivière en amont et aval de l'ouvrage. 2) Bassin de rétention: réviser le déversoir, poser une clôture à mailles plus fines au niveau du sol sur environ 30 cm de haut. 3) Renforcer et rendre plus attractif (moins de lumière) le passage terrestre. Préserver la quiétude du site.	Mettre un piège à traces ou photos sous le passage terrestre pour évaluer le passage de la faune.			x	X		x	
11	St-Julien-en- Genevois	F-74	Les Bougerie	S	х		x	Zonage PLU de St Julien: Une partie est en ZAP. Secteur sensible du point de vue du paysage.	Renforcer le maillage bocager et les vergers (règlement de plan d'urbanisme)	Mettre en place une MAET ou similaire: gestion extensive du plateau agricole et connexion avec réseau agro-environnemental à l'est de l'autoroute						х		х
12	St-Julien-en- Genevois et Neydens	F-74	Entre ruissea de la Folle, A40 et D120 ²	X			×	Un petit sanctuaire en zone agricole enclavée le long du vallon très naturel du Nant de la Folle. Présence d'une mosaïque de milieux agricoles: verger haute-tige, haie avec arbres remarquables (chêne), cultures céréalières, pâtures, prairies de fauche et zone humide. Avifaune importante. Le zonage des documents d'urbanisme prévoit l'urbanisation de pratiquement l'ensemble de la zone autour de l'exploitation laitière. Une ligne à moyenne tension débute dans cette zone et traverse le vallon de la Folle (risque de collision avec l'avifaune). Ancienne décharge ménagère rebouchée il y a environ 30 ans: zone redevenue sauvage non exploitée par l'agriculture	l'urbanisation. Mettre la zone humide sous protection légale	Mettre en place des mesures de compensation agricoles. Entretenir le verger. Créer une liaison agricole via le vallon de la Folle (soit connexion ouest sous le hameau les Sorbiers, soit liaison Sud via le vallon de la Folle en fonction du tracé de l'autoroute). Sécuriser la ligne à moyenne tension pour limiter les collisions avec l'avifaune	et proposer une gestion écologique	Sensibiliser aux valeurs naturelles et aux comportements appropriés		X		x		x

Enjeux	
Enjeu 1	

Continuités biologiques le long des cours d'eau: Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve

Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées: A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St-Julien, Veyrier, plateau de Vessy, Collonges sous Salève

Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 Enjeu 6 Animations sur le secteur Salève-Plaine

Volet contrats corridors

REG Règlement TRA Travaux ETU Etudes ANI Animations FON Acquisition foncière

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier 13-54 novembre 2010

	•	siaboration d'un					Alliexe 3. Tableau de mesures accom	.pug				nove	mbre	201 201	0	
Sected 13	Feigères, St- Julien-en- Genevois	F-74	Pont Lambin Nant de la Folle	- x	x		Franchissement autoroutier A40 par un pont de desserte agricole + pipeline entre deux ripisylves connectant la réserve de chasse de Feigères au Pont Lambin. Largeur du pont environ 5 m. Une zone non constructible entre la réserve de chasse et l'A40 marque un passage pour la grande faune. Le profond vallon du Pont Lambin est un des plus importants et des plus sauvages affluent de l'Aire avec un cours d'eau permanent. Le passage du cours d'eau sous l'A40 est rendu difficile par une buse de 150 m de long sur 4m de diamètre, avec lit bétonné. Un important seuil en aval de la buse rend le passage impossible pour les poissons. Décharge sauvage sur les pentes. Pollution urbaine de l'eau (odeur de lessive avec présence de mousse). Enrochement des berges sur environ 30 m. Décharge inerte en aval, en bas de Cervonnex, le long de l'A40.		Planter des haies pour guider la faune, marquer le corridor et la limite avec l'urbanisation. Améliorer le passage de la faune sur le pont de l'autoroute avec des banquettes herbeuses. Renforcer les clôtures de l'A40. Recalibrer le busage pour le passage de la faune forestière et aquatique. Supprimer le seuil du busage et renaturer les berges. Renforcer l'assainissement (+ assainir les décharges sauvages). Attention de ne pas mettre d'éclairage sur la route des Sorbiers.		Plantation de haies avec les scolaires. Inscrire l'action dans l'Agenda21 de la commune de Feigères.	x	X	201	<u>0</u>	
14	Bardonnex	CH-GE	Ruisseau le Maraîchet	x		x	2 sites: entre Charrot et Compesières et entre autoroute et Lissole. Un de seuls cours d'eau allant de Compesières vers la plaine de l'Aire. Remis à ciel ouvert, il pourra servir de colonne vertébrale pour une connexion biologique aquatique-forestière	Inscrire le corridor dans PDCom et PDCn	Remettre le ruisseau à ciel ouvert. Créer des espaces tampons riverains		Sensibiliser les agriculteurs (dans cadre réseau agro- environnemental de Compesières)		x		X	
15	Bardonnex, Archamps	CH-GE / F-74	Vallon de l'Arande	x		x	Le vallon de l'Arande sert de corridor aquatique, forestier et agricole. Sa préservation va de pair avec sa valorisation paysagère (loisirs, détente). Projet de bassin de rétention pour préserver St Julien des inondations. Voir si utilisation des gravières à cet effet. Synergie avec mesure 8.	Protéger le corridor dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU. Inscrire le corridor dans le futur SRCE. Inscrire le corridor dans PDCom et PDCn.	Revitaliser, améliorer connexions dans et au bord de la rivière. Faire un projet nature, paysager et loisirs exemplaire en synergie avec le projet de bassin de rétention: valoriser les milieux pionniers ouverts des gravières, renforcer le tracé naturel du cours d'eau et la ripisylve	Intégrer au futur SAGE de l'ARVE	Sensibiliser au paysage et aux vues depuis coteaux viticoles (promenades commentées)	x	X	х	x	:
16	St-Julien-en- Genevois	F-74	Corridor à enjeux Archamps- Lathoy- Bardonnex		х		Franchissement D1206 et voie ferrée par petite faune (lièvre, blaireau, etc.)	Protéger le corridor dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU. Inscrire le corridor dans le futur SRCE. Inscrire le corridor dans PDCom et PDCn.	Sécuriser le passage, limiter la vitesse			х		×	x	
17	Neydens, St- Julien-en- Genevois, Bardonnex	CH-GE / F-74	Corridor à enjeux Archamps- Lathoy- Bardonnex		x	x	Coupure d'un corridor à enjeux par l'A40 et le développement de l'urbanisation du site d'Archamps. ZAP de Neydens desservie par un pont au dessus de l'A40. Les futurs projets d'infrastructures de transport menacent les échanges sur le moyen et le long terme.	Limiter le développement de l'urbanisation d'Archamps: protéger le corridor dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU. Inscrire le corridor dans le futur SRCE. Inscrire le corridor dans PDCom et PDCn.	Construire un passage à faune sur l'A40 au niveau du pont de desserte agricole.	Mettre en place une gestion coordonnée transfrontalière des milieux ouverts permettant la connexion entre la ZAP de Neydens et le réseau agro- environnemental de Bardonnex	Sensibiliser les différents acteurs à la nécessité de réaliser un passage et aux avantages socio-paysagers. Sensibiliser le monde agricole à la mise en place d'un réseau agro-environnemental ou similaire.			X		x
18	Neydens, Archamps	F-74	Business Park Nant de la Renarde	x- x	x		Axe de déplacement de faune régulier dans le vallon du Nant de la Renarde, en limite de zone de développement économique (parc d'affaires international), avec une zone accidentogène pour la faune au niveau de l'A40. Le Nant de la Renarde est canalisé (buse diamètre 50 cm) sous l'A40. Il a une ripisylve de faible largeur de part et d'autre de l'A40.	Conserver les zones agricoles en limitant l'extension du parc d'affaires : protéger le corridor du Nant de la Renarde dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU. Inscrire le corridor dans le futur SRCE.	Revitaliser le nant de la Renarde. Conserver et étoffer la ripisylve du nant de la Renarde. Recalibrer le busage pour le passage de la petite faune (amphibiens, reptiles). Améliorer le passage de la grande faune par des aménagements cynégétique de part et autre de l'A40.			×	X	X	×	

En	ıjeı	ΙX
_		

Enjeu 1 Continuités biologiques le long des cours d'eau: Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire

Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve

Enjeu 2 Enjeu 3 Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées: A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse

Enjeu 4 Enjeu 5 Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St-Julien, Veyrier, plateau de Vessy, Collonges sous Salève

Enjeu 6 Animations sur le secteur Salève-Plaine

Volet contrats corridors

REG Règlement TRA Travaux ETU Etudes ANI Animations FON Acquisition foncière

Secteur Salève-Plaine

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier 13-54 novembre 2010

Mettre en place des mesures de gestion extensive et compatibles avec l'intérêt écologique et agricole par des plantations de haies, d'un Agriculture intensive dans le périmètre de la verger haute tige, de bandes ZAP de Sensibiliser le monde ZAP. Exploitation agricole: maïs et élevage 19 F-74 Neydens herbeuses, de cultures hivernales Neydens agricole. appétentes pour les oiseaux et par des jachères. Mettre à profit pour du maraîchage afin d'encourager l'agriculture de proximité. Maintenir l'accès pour la faune dans la ZAP. Sécuriser le passage: limiter la D18 (au NE de Corridor constitué par le boisement rivulaire du vitesse (dos d'âne par exemple); 20 F-74 Neydens Neydens) nant de la Renarde coupé par la RD18. renforcer le système anticollisions sur la RD 18 (réflecteurs,...) Sécuriser le tronçon: limiter la D18 (au Sud Massifs relais et cordons boisés proches de la vitesse (dos d'âne par exemple); de Neydens) 21 F-74 RD18, collisions constatées par la FDC74. Neydens au sud de "la renforcer le système anticollisions Secteur accidentogène sur environ 300m sur la RD 18 (réflecteurs,...) Forge" Franchissement A40, voie ferrée, D1206, Rupture du corridor: autoroute + D1206 au niveau du pont de Combe. Large boisement Protéger le corridor du vallon Réaménager les passages sous les rivulaire de l'Arande (noisetiers, frênes, érable de l'Arande dans le SCOT et voies. Favoriser les échanges champêtres). Lit de l'Arande artificialisé A40, D1206, (enrochement rive droite sur 20m). Busage sous l'inscrire en zone N, A ou biologiques avec les espaces 22 F-74 Χ Archamps voie ferrée EBC selon les intérêts dans ouverts situés au nord ouest, en l'autoroute sur 50m environ (diamètre 2,5m): déplacement rendu difficile, car forte obscurité + le PLU. Inscrire le corridor complémentarité de la trame verte. dans le futur SRCE. Renaturer l'Arande (voir point 15). sol gondolé. Ensuite passage sous D1206 dans tunnel de 20m empierré (semble praticable pour la faune). Côté Suisse, un mince cordon boisé se poursuit le long de l'Arande. Connexion forestière entre bord de la Drize, bois Etudier les connexions pour PDCom et PDCn: inscrire les Prendre des mesures anticollisions Sensibiliser les nouveau du Milly et nant de la Bistoquette: collisions sur Route amphibiens et moyenne faune epaces agricoles au nord et à au niveau de la route d'Annecy et habitants du secteur PAC La Bardonnex. axe routier (route d'Annecy). Pression loisirs d'Annecy au entre Bistoquette, bois du Milly, Χ 23 Plan-les-CH-GE 'est des bois du Milly comme prévoir des aménagements relais Chapelle aux valeurs Х existante et allant s'accroissant (PAC La iveau du Bois Drize et Evordes. Etablir un Ouates, Troinex nconstructibles. Ne pas les pour la faune à travers les espaces naturelles et aux Chapelle) sur bois et milieux humides. Site du Millv plan de gestion loisirs / faune d'importance nationale pour la reproduction des déclasser. agricoles adjacents. comportements appropriés pour l'ensemble du périmètre batraciens GE49. Franchissement D1206, A40 et voie ferrée. Passage entre Collonges et les bocages d'Evordes (CH, valeur patrimoniale). Lien unique Entre via Evordes vers Veyrier d'une part et Bardonnex Collonges-Limiter l'urbanisation entre Créer un passage à faune par - Saconnex d'Arve d'autre part. Secteur sur Sensibiliser les riverains aux Bossey et Collonges: inscrire Collonges-soussous-Salève dessus les 3 voies pour une 24 F-74 leguel il faudrait implanter un passage à faune, aménagements favorables à Salève (au niveau le corridor dans les PLU et connexion entre l'ouest de Bossey et MAIS passage vers ce secteur ne semble plus la faune chez eux d'Evordes) et dans le futur SRCE. **Evordes** possible à l'ouest pour grande faune, par contre Bossey observations faune à l'est. Zone de protection de sites et de richesse naturelle selon le PLU de Collonges sous Salève. Franchissement D1206, A40 et voie ferrée. Sous Inscrire les accès aux sous-Etudier l'aménagement de Aménager les accès et empêcher Pierre Grande voies à l'est (Hôpital) et à l'ouest (Pierre Grande) 25 F-74 voies et sur-voies dans les points de perméabilité sous/sur Bossey leur artificialisation et Hôpital de Bossey pouvant servir de points de voie ferrée, A40 et D1206. PLU perméabilité. Réseau de milieux humides (mares en tête de Protéger cette zone nodale Etude amphibiens en cours sur Sensibiliser les exploitants et bassin de ruisseaux) et prairies sèches à Voir Natura 2000 du Salève, Bossev. dans le SCOT et l'inscrire en Piémont du le site Natura 2000, réalisé par les usagers du golf de F-74 développer le long du piémont du Salève. Une (renforcer le réseau par la création ollonges-sousle SMS, l'ONF, Apollon74 et Salève zone N, A ou EBC selon les Bossey: intrants, clôtures, partie du site est inscrit dans Natura2000 du Salève et/ou la restauration de mares) intérêts dans le PLU FRAPNA 74 prairies extensives, eau, etc. Salève. Golf, Protéger cette zone nodale Franchissement D1206, A40 et voie ferrée. dans le SCOT et l'inscrire en Bossev. 27 F-74 L'Eau noire Possibilité de passage à prévoir entre Bossey e Créer un passage à faune Etrembières zone N, A ou EBC selon les à l'est de l'Hôpital vers plaine de Troinex ntérêts dans le PLU

Enjeux	
Enjeu 1	

Enieu 3

Continuités biologiques le long des cours d'eau: Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire

Enjeu 2 Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve

Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées; A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse

Enjeu 4 Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Enjeu 5 Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St-Julien, Veyrier, plateau de Vessy, Collonges sous Salève

Enjeu 6 Animations sur le secteur Salève-Plaine

Volet contrats corridors

REG Règlement
TRA Travaux
ETU Etudes
ANI Animations
FON Acquisition foncière

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Cahier 13-54 novembre 2010

Secteur Salève-Plaine

Secte	ur Salève-Plaine												no	vemb	e 201	10	
28	Etrembières	F-74	A40 entre les Iles et le NE du Salève	x	x			Franchissement D1206, A40 et voie ferrée. Conserver lien avec vallon de l'Arve	Limiter l'urbanisation sur le secteur des lles et préserver une zone tampon le long de l'Arve dans le SCOT et l'inscrire en zone N, A ou EBC selon les intérêts dans le PLU. Inscrire le corridor entre le Salève et le long de l'Arve dans le futur SRCE.	Créer un passage à faune pour une connexion entre le Salève et les bords de l'Arve	Approfondir l'emplacement du passage avec une étude sur les déplacements de la faune. Pose de piège à traces ou photos, inventaire des collisions. Etude de faisabilité du passage: tenir compte de la compensation écologique de la gravière en exploitation.		х			х	
29	Veyrier	CH-GE	Pinchat - Plateau de Veyrier				x x	Quartier villas Pinchat: les pénétrantes agricole (Pinchat) et forestière (via Bois de Veyrier, Bois Carrés) convergeant naturellement vers la boucle de l'Arve à Vessy sont interrompues par le quartier de villas.				Entreprendre des actions de sensibilisation visant à l'action cf. Charte des Jardins: inciter à planter des haies, de la végétation indigène et à réaliser divers aménagements (étangs, tas de bois, arbis à insectes) favorables à la faune/flore	Х	x	X		x
30	Veyrier	CH-GE	Boucle de l'Arve, Vessy & pénétrantes agricole et forestière	x		х	х	Zone agricole enclavée à valeur patrimoniale et paysagère dans la boucle de l'Arve: entre pénétrante agricole de Pinchat et pénétrante forestière des Bois de Veyrier/Bois Carrés. Dernier grand espace ouvert ponctuant le cours de l'Arve avant son arrivée en ville. Menace imminente par volonté de réaliser une urbanisation envisagée en ultime recours dans le Plan directeur cantonal 2001.	Sortir les Grands Esserts des zones agricoles à déclasser lors de la révision du Plan directeur cantonal. Inscrire la pénétrante des Bois Carrés/Bois de Veyrier dans les PDCom et PDCn et modifier le PDCom Veyrier pour annuler le projet de déclassement de zone agricole au Pré-aux-Dames	En cas de réalisation des Gds Esserts: garantir la perméabilité pour faune et flore des continuums agricole, forestier et aquatique par un PAP (plan d'aménagement paysager) avec espaces et espèces perméables à la faune et la flore	En cas de réalisation des Gds Esserts: faire un projet nature, paysager et loisirs bénéficiant à tous		x		X		х
31	Veyrier	CH-GE	Réserve de Vessy	х				Réserve biologique forestière avec milieux humides tendant à l'atterrissement; menace par la pression d'urbanisation autour du bois		Recreuser milieux humides. Aménager les espaces compris entre Arve, nant de Vessy, réserve de Vessy et bois Marquet de manière à favoriser les connexions et relais humides	Etudier connexions aquatiques et potentiels de relais humides entre Arve, réserve et Drize			х		х	
32	Veyrier, Troinex	CH-GE	Marais de Troinex - Marsillon - Pinchat					Pénétrante agricole de Pinchat: risque de pincement par les projets d'urbanisation de part et d'autre de la pénétrante, mais aussi en son centre. Veiller à maintenri la connexion avec le bois du Val d'Arve également.	Contenir l'urbanisation. Maintenir la pénétrante dans le PDCom et le PDCn	Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques		Favoriser les mesures agro- environnementales	х		X		х
33	Bardonnex, Plan-les- Ouates, Troinex	CH-GE	Drize et affluents	x			x x	Valeur écologique des rives de la Drize et de ses affluents (ruisseau des Marais, Bistoquette): colonne vertébrale du réseau humide entre Croix de-Rozon, Troinex, Plan-les-Ouates et Carouge. Veiller à maintenir les connexions avec les milieux humides : bois du Milly étang du Paradis et de la Bistoquette (Pré-de-l'Oeuf). Menace: voie Cottier qui couperait la connexion Bistoquette - bois du Milly	Appliquer la loi sur les eaux.	Réaliser des aménagements (haies indigènes) ou non aménagements (suppression de clôtures) renforçant les connexions biologiques le long des cours d'eau. Mettre en œuvre les mesures proposées dans le SPAGE Aire-Drize.		Sensibiliser les riverains aux aménagements favorables à la faune chez eux	x	x	x		x

Enjeux	
Enjour	1

Continuités biologiques le long des cours d'eau: Arve, Drize, Arande, Lissole et Aire Connexions biologiques entre la montagne du Salève et les plateaux de l'Arve Enjeu 2

Enjeu 3 Franchissabilité des infrastructures autoroutières, routières et ferrées: A40, D1206, liaison ferroviaire St Julien-Annemasse

Désenclavement de la plaine de l'Aire et de la région de Compesières

Promotion et intégration de la nature en milieu urbain : St-Julien, Veyrier, plateau de Vessy, Collonges sous Salève

Enjeu 4 Enjeu 5 Enjeu 6 Animations sur le secteur Salève-Plaine

Volet contrats corridors

REG Règlement TRA Travaux Etudes ANI Animations FON Acquisition foncière



Annexe 4

Origine des informations cartographiques

Nom de la couche	Contenu	Pays/Canton/Département
AGGLO_ZONE_AFF_SIMPL	Zone urbanisée Projets d'urbanisation	CH-GE-VD/F
	Zone naturelle ou forestière	
	Zone agricole ou viticole	
AGGLO_NAT_BAS_MARAIS	Inventaire fédéral des bas- marais d'importance nationale	СН
AGGLO_NAT_DISTRICT_FRANC_FED	Inventaire fédéral des districts francs fédéraux	CH-VD
AGGLO_NAT_N2000_DH & AGGLO_NAT_N2000_DO	Natura 2000 (directive habitats et directive oiseaux)	F
AGGLO_NAT_OBAT	Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale	СН
AGGLO_NAT_OROEM	Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (Sites OROEM)	СН
AGGLO_NAT_PAYSAGE	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	СН
AGGLO_NAT_PERIMETRE_PROTEGE	АРРВ	F
AGGLO_NAT_PERIMETRE_PROTEGE	Périmètres protégés (à l'exception des périmètres de protection des rives du Lac)	CH-GE / F
AGGLO_NAT_PRAIRIE_PATURAGE	Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs de Suisse	СН
AGGLO_NAT_RAMSAR	Sites RAMSAR	CH
AGGLO_NAT_RESERVES	Réserves naturelles régionales Réserves naturelles nationales	F F
	Réserves naturelles & Réserves biologiques forestières	CH-GE
	Réserves naturelles de statut public	CH-VD
	Réserves de faune (VD)	CH-VD
AGGLO_NAT_SITE_OBJET_CLASSE	Sites et objets classés	CH -F
AGGLO_NAT_SITE_OBJET_INSCRIT_L	Objets inscrits à la LPNMS	CH-VD
AGGLO_NAT_SITES_EMERAUDES	Réseau Emeraude	CH - F

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 49 I 54



AGGLO_NAT_SITES_MARECAGEUX	Inventaire fédéral des sites marécageux	СН
AGGLO_NAT_ZICO	Inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	F
AGGLO_NAT_ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) I	F
AGGLO_NAT_ZONES_ALLUVIALES	Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale	СН
Assemblage : GE lce_graphe_eau; VD Carte nationale 1:25000, vecteur 25; 01; 74	Cours d'eau	CH/F
LCE_SURFACES_INCONSTR	Surfaces inconstructibles aux bords des cours d'eau	CH-GE

50 | 54



Annexe 5

Structures et personnes ayant participé à l'étude préalable corridors biologiques

- AAPPMA Divonne : Philippe Cuenin
- ACFJ: Jacques Bordon, Christian Schneider
- Agrestis: Philippe Seauve
- Agriculteurs: Stéphane Baumgartner, Pascal Chollet, Frédéric Guenin
- AgriGenève : Martine Roset
- Annemasse agglo : Stéphanie Bergeron, Frédéric Fromain
- Apollon 74: Sylvie Come, Martial Dujardin, Emmanuelle Favre, Christophe Kohler, Luc Mery, Jean Schurmann
- AQV: Michel Rioche
- ARN HCJ: Renée Depraz
- Association des sociétés de pêche GE : Maxime Prevedello
- ASTERS: Bernard Bal, Isabelle Epaillard, Pascal Erba, Thomas Martin, François Orliac
- ATMB: Denis Vuaillat
- Bernex, service environnement : Bernard Lugrin
- CA 01: Delphine Gudin, Carole Herbaux
- CA 74 : Franck Jacquard, Jean-François Veyrat
- CC Arve Salève : Frédérique Pellier
- CC Collines du Léman : Maxime Châteauvieux
- CC du Pays Rochois : Philippe Debord, Eric Meynet
- CC Faucigny Glières : Stéphanie Mugnier

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 51 | 54



- CCDB: Alain Rossier, Daniel Sulliger
- CCFN: Frédéric Hofmann, Najla Naceur
- CCG: Pierre Loiseau, Julie Lucas, Agathe Notteghem, Sylvie Varès
- CCO GE: Pierre Eccofey, Cyril Schönbächler
- CCPG: Gilles Bouvard, Jérémie Debard, Julie Eydelaine, Bruno Girandier
- Cercle des sciences naturelles de Nyon la Côte : Jacqueline Fossatti, Wendy Strahm
- CERFF: Nicolas Balverde, Claude Bouscaillou, William Tachon
- CG 01 : Dominique Colin, Franck Courtois, Anne-Claude Ferry, Sébastien Tournier
- CG 74: Eric Cavazzana, Bruno Grand, Danièle Teyssonneyre
- Commission de la pêche GE : Christophe Hayoz
- Conservatoire et jardin botanique: Catherine Lambelet, Pierre-André Poizeau, Pascal Martin, Nicolas Wyler
- CORA FS: Robin Letscher
- CREN: François Salmon, Anne Thill
- **CRRA**: Claire Crassous
- DDT 01: Guy Giraud, Claude Henry, Daniel Plissonnier
- DDT 74: David Bachellerie, Georges Chamoux, Cédric Godefroy, Céline Rochet, Crisol Serrate
- DGAT: Xavier Derivaz, Fabio Dubs
- DGNP: Göttlieb Dändliker, Dalal Ben Hadid, Gilles Mulhauser, Bertrand Von Arx
- ECO Terre Sainte : Pierre Hermanjat
- ECOTEC: Mathieu Comte, Patrick Durand, Jean-Laurent Regamey
- FDC 01: Michel Dunand, Béatrice Fel
- FDC 74: Eric Coudurier, Jean-Jacques Pasquier, Pascal Roche
- FDP 01 : Benjamin Bulle

Cahier nº13-54 / Novembre 2010



- FDP 74 : Laure Vigier
- Fédération cynégétique GE : Eric Schweizer
- · Ferney-Voltaire, municipalité : Christine Franquet
- Fondation Phragmites: Hubert du Plessix
- FRAPNA Ain: Manuela Arrot, Henri Bourgeois-Costa, Benoît Feuvrier, Stéphane Gardien, Lucile Hanouz, Florie Johannot, Régis Krieg-Jacquier, Marjorie Lathuillière, Pierre-Maurice Laurent, Bram Piot, Rémi Rufer
- FRAPNA Haute-Savoie: Vanessa Chanca, Renaud Fauchon, Eric Ferraille, Christophe Gilles, Marie Hébert, Damien Hiribarrondo, Fabien Perriollat, Mickaël Tissot
- HEPIA: Maurice Christe, Laurent Daune, Alain Dubois, Claude Fischer, Yvan Francey,
 David Leclerc, Beat Oertli, Patrice Prunier, Olivier Travaglini
- ICF Vaud : Daniel Kolly, Françoise Mathey
- In Situ Vivo : Sylvie Viollier Scherrer
- KARCH: David Baertschi, Jacques Thiebaud
- LPO 74 : Stéphane Corcelle, Anne Dejean, Yves Fol, Kevin Gurcel, Jean-Pierre Materac, David Rey
- Lycée Agricole de Poisy : Antoine Rouillon
- MHNG: Manuela Ruedi
- Naturalistes et biologistes : Laurent Burgisser, Denis Jordan, Martina Lézat, Simon Lézat, Alain Maibach, Jérôme Pellet
- Nos oiseaux : Christian Meisser
- Nyon Région : Sandrine de Coulon
- ONCFS: Laurent Grillon, Pascal Mathieu, Camille Revillard
- ONEMA: Hervé Beauduc, Fabrice Labbe
- ONF: Marc Châtelain, Jean-Michel Duverney, Jean-Claude Louis, Christian Prévost
- PAFVG: Sébastien Beuchat, Frédéric Bessat, Sylvain Ferretti, Mathieu Iglesias, Christelle Petex, Pascale Roulet, Philippe Viala
- Particuliers: Jean-Paul Descombes, Christian Quillon, Olivier Rollet

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 53 I 54



- PNR HJ: Christian Bruneel, Anne-Lise Monnet, Anne-Sophie Vincent
- Pro Natura Genève: Patrick Albrecht, Ruth Bänziger, Judith Benedict, Alexandre Breda, François Dunant, Cédric Fawer, Silvia Hanssen, Jennifer Lincio, Sébastien Miazza, Isabelle Perotin, Dominique Zaslona
- Pro Natura Vaud: Michel Bongard, Steve Breitenmoser, Serge Fischer, Florian Meier, Sylvain Meier, Georges Mermillod, Jean Mundler, Lionel Sager, Olivier Schaer, Nicolas Sollier

RN HCJ : Alain Bloc

SFFN : Sébastien Rojard

SIAC : Marion Charpie Prévost

SIAV : Stéphane Patry

SM3A: Hervé Fauvain, Mireille Vassor

Société Mycologique de Genève : Jean-Jacques Roth

• Syndicat Mixte du Salève : Eric Durr

UNIGE : Raphaëlle Juge, Anthony Lehmann

• WWF Genève : Françoise Chappaz

Cahier n°13-54 / Novembre 2010 54 I 54

















